



l'estuaire de la Gironde  
**C H E N A C**  
**SAINT-SEURIN**  
**D'UZET**





## L'INVENTAIRE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE



L'estuaire de la Gironde est un des plus grands estuaires d'Europe et, écologiquement, un des plus riches. Qu'il s'agisse d'utilisation de la ressource en eau, de tourisme, de pêche et de cultures marines, de paysages et de biodiversité, il revêt une identité environnementale mais aussi patrimoniale particulière.

Son histoire et ses paysages témoignent des relations étroites et variées, sur le long terme, entre l'homme et son milieu naturel.

Voilà pourquoi la Région a lancé, en 2010, l'inventaire général du patrimoine culturel des communes riveraines de l'estuaire situées sur son territoire, en mettant l'accent sur l'histoire des relations entre leurs habitants et leur environnement. Cette opération se déroule en collaboration scientifique avec le Département de la Gironde.

### EN SAVOIR PLUS

Une opération d'inventaire consiste à recenser et étudier les biens culturels qui constituent le patrimoine d'un territoire, de l'Antiquité aux années 1960 : les paysages, l'habitat, les bâtiments religieux, les châteaux, les objets mobiliers, les traditions orales...

Chacun des éléments étudiés (grâce à l'observation sur le terrain, les témoignages recueillis et les recherches dans les archives) fait l'objet d'un dossier documentaire illustré, accessible à tous.

Retrouvez toutes ces informations :

- dans les mairies des communes étudiées
- sur Internet :  
[www.inventaire.poitou-charentes.fr/operations/estuaire-de-la-gironde](http://www.inventaire.poitou-charentes.fr/operations/estuaire-de-la-gironde)  
et, pour l'Aquitaine : [www.inventaire.aquitaine.fr](http://www.inventaire.aquitaine.fr)
- au centre de documentation du patrimoine  
102 Grand'Rue à Poitiers – Tél : 05 49 36 30 07



### CHENAC-SAIN-SEURIN-D'UZET

La commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet se situe sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde. D'une superficie de 2 023 hectares, elle présente une façade d'environ 5 kilomètres sur l'estuaire, et s'étire à l'intérieur des terres sur près de 8 kilomètres.

L'inventaire du patrimoine de cette commune a été réalisé d'avril à octobre 2012. Il a permis d'identifier 318 éléments du patrimoine (maisons, fermes, aménagements portuaires, établissements industriels, demeures, objets religieux...), illustrés par 1 788 images.

# SOMMAIRE

## I. Paysages et histoire

1. Des paysages complémentaires
2. Vestiges archéologiques, grottes et souterrains
3. Deux seigneuries pour un même seigneur
4. Une terre de vigneron et de marins
5. Chenac et Saint-Seurin-d'Uzet dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle
6. Du vin et du caviar, des années 1850 aux années 1960
7. Une commune à deux visages, depuis les années 1960

## II. Architecture et habitat

1. Les éléments remarquables
2. Un patrimoine ancien, lié à l'histoire viticole et portuaire du territoire
3. Des habitations dispersées et construites en hauteur
4. De l'habitat saintongeais traditionnel aux maisons de maître
5. Les activités économiques inscrites dans la pierre

## III. Documentation



Les marais et l'estuaire vus depuis les hauteurs de l'Echailer.



# I. Paysages et histoire

Née en 1965 de la fusion de deux communes, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet se caractérise, dans son histoire et sa géographie, à la fois par sa dualité (entre Chenac, ancienne commune d'arrière-pays viticole, et Saint-Seurin-d'Uzet, sur les rives immédiates de l'estuaire), et par les fortes complémentarités entre ces deux composantes. Comme pour beaucoup de communes riveraines de l'estuaire, c'est cette complémentarité qui a fait la richesse du territoire.



Combe au pied des Oumes, l'estuaire en arrière-plan.



Le hameau du Pinier au milieu des champs.



Paysage céréaliier et viticole près des Cormes.



Paysage viticole et céréaliier près de la Girauderie.



# 1.

## Des paysages complémentaires



Les marais de Juliat.



Bois, champs céréaliers et vignes autour du bourg de Chenac.



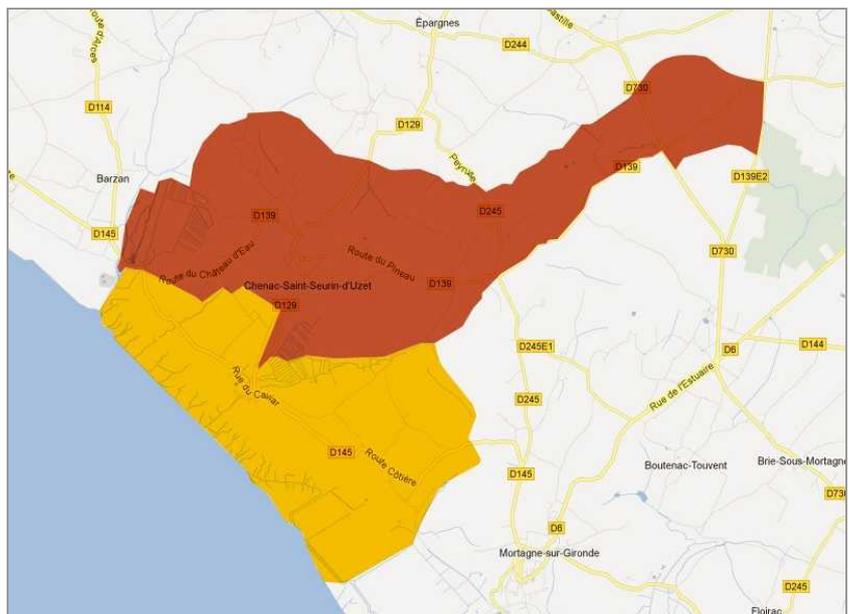
Bois près des Robineries.



Combe près de la Brousse.

L'ancienne commune de Chenac-sur-Gironde recouvrait les deux tiers nord de la commune actuelle. Elle présentait une superficie de 1 433 hectares. Celle de Saint-Seurin-d'Uzet, au sud, couvrait 590 hectares. La limite entre les deux commençait, par l'ouest, au sud des Monards et de Barabe (Chenac englobant ces deux lieux-dits), filait vers l'est et la Tuilerie (côté Saint-Seurin), passait au nord du Petit Chenac, descendait vers le sud en coupant le lieu-dit la Cave en deux, continuait vers l'est en laissant les Borderies du côté de Chenac, Font-Garnier du côté de Saint-Seurin, et aboutissait au nord de la Champagne.

La géographie et les paysages de la commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet recouvrent des entités différentes par leur physionomie mais complémentaires par leur fonctionnement. Au nord-est, une langue de terre d'à peine un kilomètre au plus étroit, permet à la commune de bénéficier d'une partie de la forêt de Valleret qui occupe une grande partie de l'arrière-pays estuarien. Cette partie de forêt est ici appelée forêt de Saint-Seurin. La langue de terre qui relie ce bois au reste de la commune présente un relief peu accidenté, ponctué de quelques hameaux et reliefs isolés (le Pinier, Chez-Faure, Chez-Loiseau...), et couvert de champs céréaliers au nord, de vignes au sud.



Carte avec les délimitations des anciennes communes : Chenac (en haut et en rouge) et Saint-Seurin-d'Uzet (en jaune). *Fonds Google Maps, 2012.*



Les marais de la rivière de Chauvignac.



Combe près de Saint-Denis.



La source de Chauvignac.



Le vallon des Ruisselles.

Ce paysage viticole annonce celui, plus présent encore, qui occupe une grande partie de l'espace situé au nord d'une ligne allant de Saint-Denis à l'est, au bourg de Chenac et à Chauvignac à l'ouest. La vigne couvre le sommet et les coteaux de ce plateau qui culmine à 61 mètres d'altitude au niveau de Cour d'Ousille et de Mondésir. Ici ou là, la vigne fait place à de petits bois, notamment entre Mondésir, Chez-Rullaud et les Dougnes. Le plateau se déchire en de nombreux petits vallons ou "combes", par exemple vers Saint-Rémi, à la "combe à Bouron", près de Saint-Denis, au pied de la Brousse ou encore vers les Robineries.

Certains de ces vallons s'élargissent davantage que d'autres et accueillent alors le lit de ruisseaux ou de rivières, alimentées par des sources, notamment celles de Chauvignac et de Font-Garnier. Tel est le cas du vallon des Ruisselles, au sud-est du bourg de Chenac. La rivière de Juliat au sud, celles de Chauvignac et du Rambaud (qui assure la limite avec Barzan) au nord, alimentent des marais intérieurs exploités en prairies ou en champs céréaliers. Ces rivières se jettent dans l'estuaire en formant des chenaux au niveau du port de Saint-Seurin et de celui des Monards. Entre ces deux ports, deux langues de terre dominées par le Petit Chenac d'une part, le Terrier et la Tuilerie d'autre part, séparent les vallées de Juliat, des Ruisselles et de Chauvignac, créant des promontoires d'où la vue sur l'estuaire est imprenable.

Si le coteau de la Tuilerie s'achève en pente relativement douce à Barabe, celui du Petit Chenac s'interrompt brusquement en falaises. Cette façade verticale relie le hameau du Roc à un curieux rocher appelé la Motte Ronde, avançant comme un éperon vers l'estuaire. Ce paysage de falaises se retrouve au sud de la commune, sur une façade calcaire longue de 2,5 kilomètres, entre le château de Saint-Seurin et Conchemarche. Cette façade termine brusquement un plateau prolongeant celui de Mortagne-sur-Gironde, dont il est séparé par le vallon de la Combe. Cette ligne de falaises est interrompue par quelques combes, notamment au niveau de Chez-Naudin, de l'Echailier et de Tire-Cul.

Ces falaises ainsi que les coteaux qui dominent les vallées et les marais intérieurs, forment l'ancienne limite du rivage, les flots de l'estuaire venant battre ces rochers et ces flancs jusqu'à une date parfois récente. Si les marais intérieurs ont été comblés dès le Moyen Âge, les falaises étaient baignées par la mer avant le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, avec des périodes successives d'avancées et de retraits des eaux. Depuis les années 1960-1970, une vaste roselière sépare les falaises de l'estuaire. Large de plus d'1,5 kilomètres au niveau de Conchemarche, elle sert d'abri à près de trente espèces d'oiseaux, et est gérée par le Conservatoire du littoral et le Conservatoire régional des espaces naturels. Plusieurs dispositifs réglementaires de protection, nationaux ou européens, s'y appliquent.



Le chenal du port de Saint-Seurin-d'Uzet (G. Beauvarlet, 2012).



Champs, vignes et bois autour du bourg de Chenac (G. Beauvarlet, 2012).



Vue aérienne des falaises et des marais de Saint-Seurin-d'Uzet [G. Beauvarlet, 2012].



Sur la hauteur de Tire-Cul.



La mer de roseaux entre les falaises et l'estuaire.



La ligne de falaises entre l'Echailler et Tire-Cul.



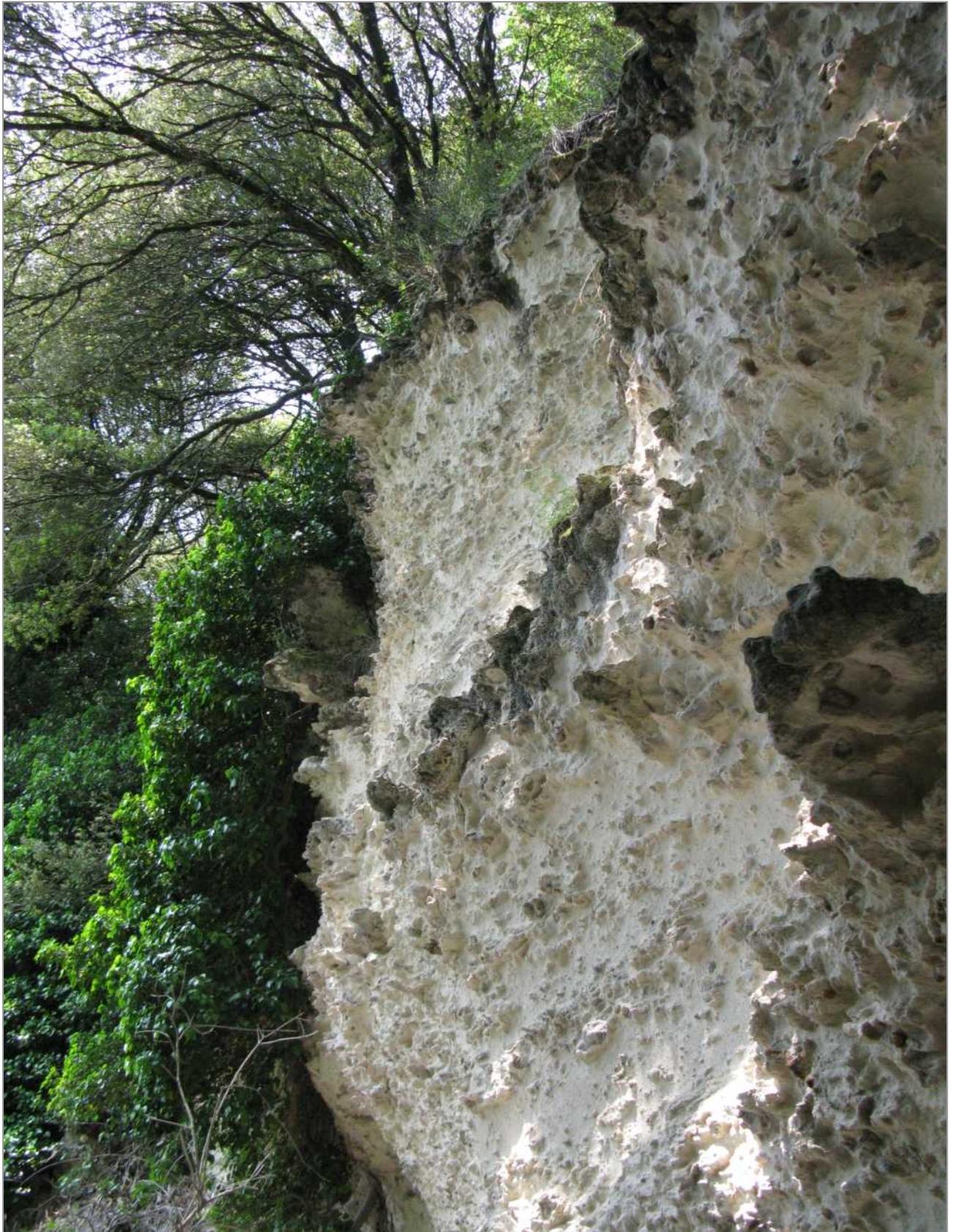
La lagune de Conchemarche vue depuis Tire-Cul.



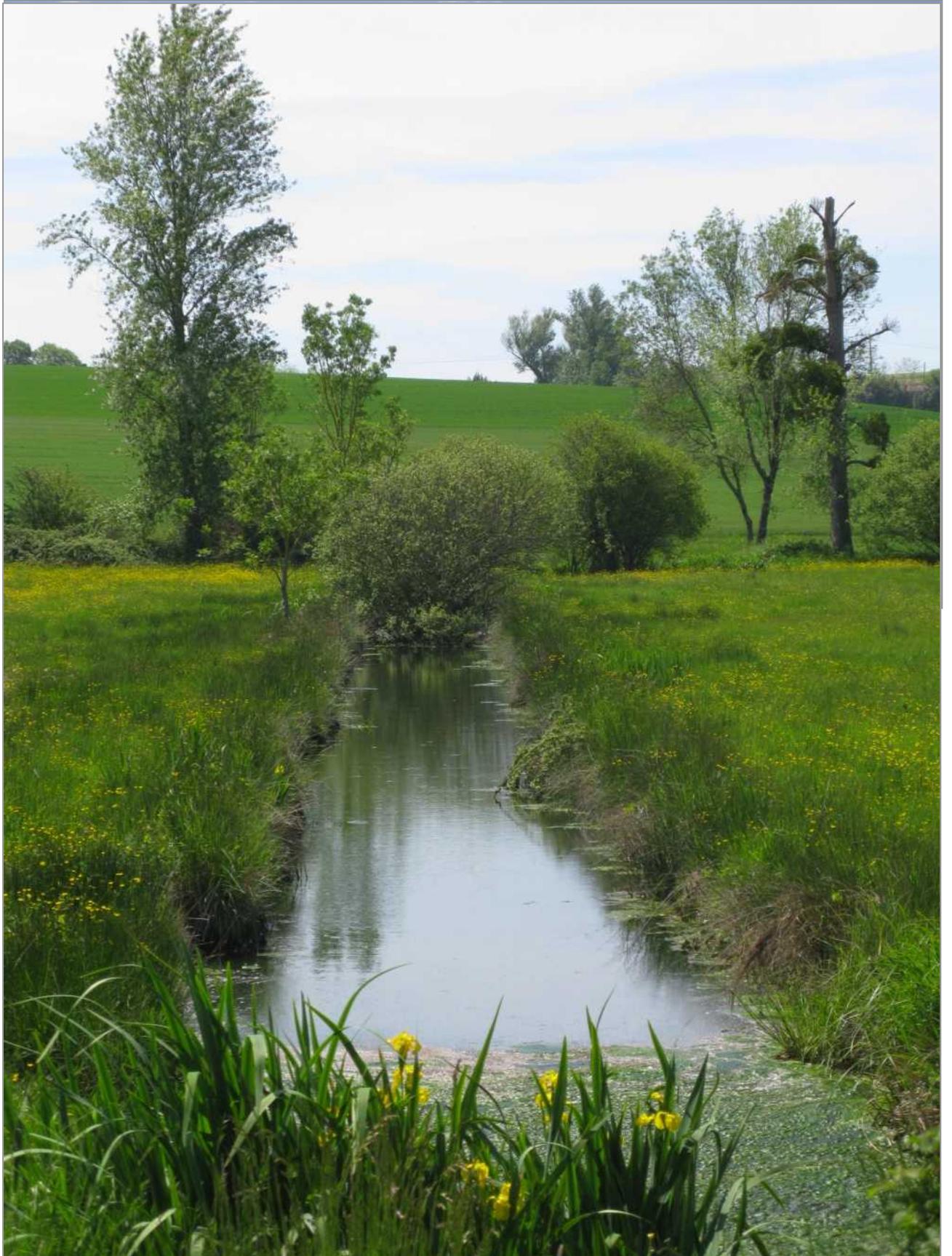
Coquillages marins pris dans le calcaire d'une falaise.



La Motte Ronde [C. Rome, 2012].



Détail de falaise près de l'Echallier.



Les marais de Juliat.



## 2.

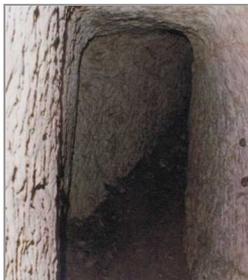
# Vestiges archéologiques, grottes et souterrains



Bois près des Cormes.



Les vignes, les falaises et l'estuaire vus depuis le site de la villa gallo-romaine.



Souterrain près du château de Saint-Seurin, photographié en 1953 [collection René Val].



Vestiges de construction à flanc de falaise, près de l'Echallier.

Cette géographie et ces paysages toujours en évolution ont beaucoup influencé l'histoire des anciennes communes de Chenac et de Saint-Seurin-d'Uzet. Toutes les deux semblent tirer leur nom d'une partie de leur environnement naturel. La présence de bois de chêne ou "yeuses" aurait ainsi inspiré tout à la fois les noms "Chenac" et "Uzet".

Au cours des deux derniers siècles, des repérages et des mises au jour archéologiques, fortuits ou menés plus scientifiquement, ont permis de mettre en évidence une occupation ancienne du territoire, en particulier des hauteurs qui, jusqu'au Moyen Âge, dominaient les flots. Des silex taillés et polis ont été mis au jour sur le territoire de Chenac, ainsi qu'une hache polie, trouvée à la Brousse, des râcloirs, des couteaux, des pointes de lance, sans doute de l'époque celtique. Les traces d'un enclos de l'Âge du fer ont été décelées près de la Champagne.

L'époque gauloise et romaine a laissé de nombreuses traces. Des voies romaines traversaient le territoire. L'une reliait Mortagne à Cozes en passant par Cour d'Ousille et les Parpaillons. En 1836, les vestiges d'une villa romaine ont été découverts près du château de Saint-Seurin par le baron de Saint-Seurin qui en aurait relevé le plan. Cette villa, de nouveau mise au jour au 20<sup>e</sup> siècle, se situait sur une butte de terrain à l'est du château, face à la Gironde. Sur ce site, planté en vignes par la suite, ont été recueillis des morceaux de tuiles à rebords, de ciment rose et de mosaïques, en particulier des cubes de verre bleu foncé. Par ailleurs, un trésor monétaire gaulois et romain a été découvert en 1870 dans le cours de la rivière de Font-Garnier. Un autre, composé de 14 pièces gauloises, a été mis au jour en 1890 à Saint-Seurin, et une statuette en bronze d'époque romaine a été trouvée sur les vases de la Gironde, près de Conchemarche, en 1908. Enfin, un aqueduc aurait servi à acheminer l'eau de la source de Chauvignac en direction de Barzan et du Fâ.

La Préhistoire, l'Antiquité et le Moyen Âge ont probablement aussi laissé les cavités habitées à flanc de falaises et les souterrains-refuges mentionnés en particulier à Saint-Seurin-d'Uzet. L'un de ces souterrains, proche du château et du cimetière, a été mis au jour, exploré, décrit et photographié en 1953. Les falaises au pied de l'Echallier et de Tire-Cul recèlent plusieurs petites grottes qui montrent des traces d'occupation à des fins d'exploitation ou d'habitat, y compris jusqu'à ces dernières décennies. Des éléments d'habitat troglodytique, là aussi difficiles à dater, sont par ailleurs visibles au Roc.



Une des tours du château de Saint-Seurin (15<sup>e</sup> siècle).



### 3.

## Deux seigneuries pour un même seigneur



Le château de Saint-Seurin.



Chapiteau roman dans l'église de Chenac.



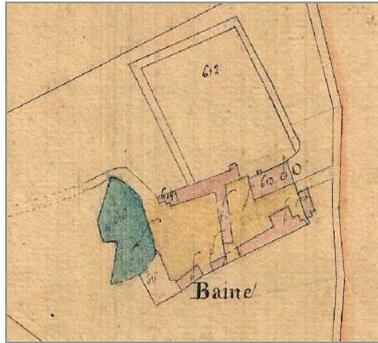
Armoiries des barons de Saint-Seurin dans l'église de Saint-Seurin-d'Uzet.

Pendant tout le Moyen Âge et jusqu'à la Révolution, Chenac, parfois appelé Saint-Martin-de-Chenac, et Saint-Seurin-d'Uzet ne cessent de voir leur histoire se croiser, l'activité portuaire de l'une se nourrissant du caractère viticole de l'autre, et vice-versa. Ces points communs économiques expliquent les convergences foncières, institutionnelles et religieuses qui jalonnent l'histoire des deux anciennes communes.

Jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle, les deux seigneuries de Chenac et de Saint-Seurin-d'Uzet dépendent du seigneur de Mortagne. Saint-Seurin-d'Uzet est mentionnée pour la première fois en 1174 lorsqu'Adhémar, évêque de Saintes, donne l'église de Saint-Seurin au seigneur de Mortagne. Deux ans plus tard, c'est Chenac qui fait son apparition dans les textes : le 13 août 1176, Benoît, curé de Chenac, apparaît comme témoin d'une donation faite par le seigneur de Mortagne à l'abbaye de Vaux-sur-Mer. En 1314, Hélié, curé de Chenac, est témoin de l'accord intervenu entre l'abbé de Madion et le viguiier de Mortagne au sujet du Bois-Rigaud.

Le 24 août 1337, Pons, vicomte d'Aunay et seigneur de Mortagne, vend à Aymar d'Archiac les fiefs de Saint-Seurin-d'Uzet et de Saint-Martin-de-Chenac, avec droit de haute, moyenne et basse justice, pour 900 livres. Désormais distincts des seigneurs de Mortagne, les seigneurs et possesseurs de Chenac et de Saint-Seurin-d'Uzet doivent toutefois leur rendre hommage. Vers 1435, Perette Marchand, veuve d'un autre Aymar d'Archiac, se remarie avec Arnaud de Sainte-Maure et lui apporte Saint-Seurin et Chenac. Les biens des deux époux, défunts, sont partagés en 1469. Leur fille, Marguerite de Sainte-Maure, épouse de Jean de La Mothe-Fouqué, hérite de Saint-Seurin et Chenac. Vers 1480, elle fait reconstruire le château de Saint-Seurin. L'ancien château, appelé "château brisé", est abandonné.

Chenac et Saint-Seurin-d'Uzet restent dans les mains de la famille de La Mothe-Fouqué pendant tout le 16<sup>e</sup> siècle. En 1531, Guy de La Mothe-Fouqué, second époux de Marguerite de Sainte-Maure, est seigneur de Saint-Seurin. Les biens de son épouse décédée sont partagés en 1534. Leur fils Jean de La Mothe-Fouqué reçoit la seigneurie de Chenac. Le 6 avril 1630, son petit-fils Henry de La Mothe-Fouqué, baron de Saint-Seurin et seigneur de Chenac, vend les deux seigneuries et le château de Saint-Seurin à son beau-père, Jean Brétinauld. D'une génération à l'autre, les Brétinauld de Saint-Seurin ne vont cesser de marquer l'histoire des deux paroisses et des deux communes par-delà la Révolution et jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Le dernier de la lignée, Amédée de Saint-Seurin, meurt en 1900 sans postérité.



Baine, sur le plan cadastral de 1833.

Parallèlement, quelques petits fiefs se développent sous l'Ancien Régime, essentiellement sur le territoire de Chenac, à l'ombre des deux seigneuries. Les domaines de Baine (où subsistent les traces de fossés sans doute médiévaux), de Saint-Rémi (où la légende place une abbaye) et de Saint-Denis sont les plus importants et leurs possesseurs, les Lacroix du Repaire, Beaupoil et d'Asnières, comptent parmi les notables des deux paroisses au 18<sup>e</sup> siècle.



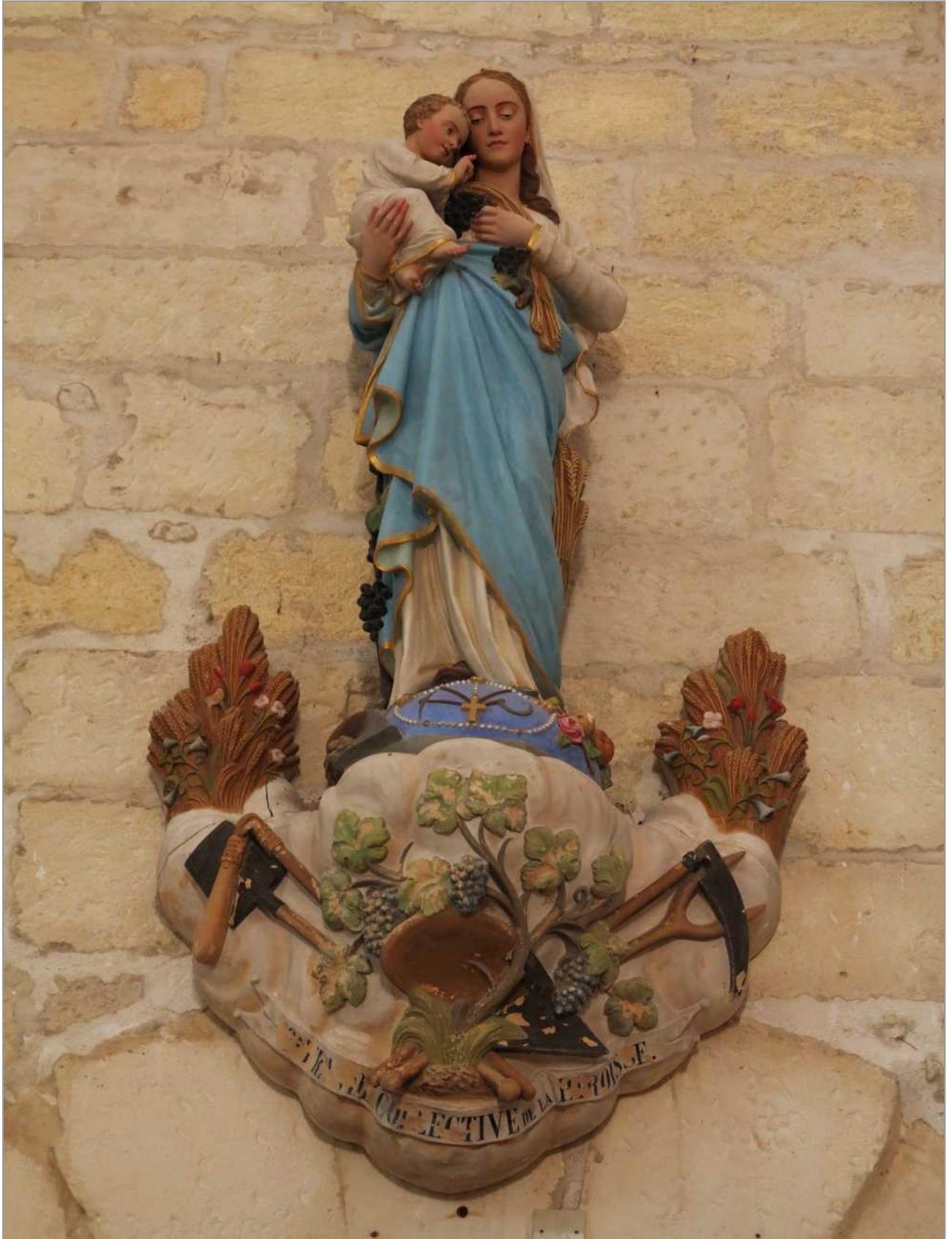
Le château de Saint-Seurin, vue aérienne (G. Beauvarlet, 2012).



Les marais vus depuis le château de Saint-Seurin.



Une des tours du château de Saint-Seurin (19<sup>e</sup> siècle).



Statue de la Vierge dans l'église de Chenac, ornée d'outils agricoles et viticoles.



## 4.

# Une terre de vigneron et de marins



La ferme du Vieux-Bourg, près du site de l'ancien bourg de Saint-Seurin-d'Uzet.



Le Petit Chenac sur son promontoire (C. Rome 2012)



L'ancien moulin à eau de Font-Garnier.

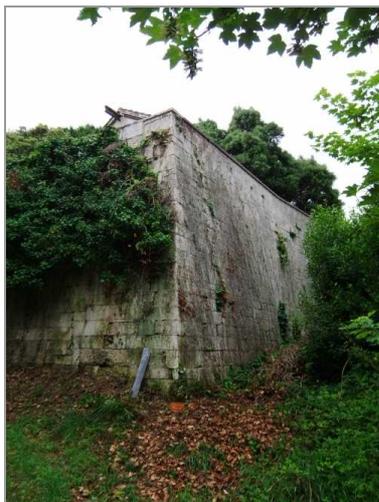
Le contexte seigneurial et foncier structure la vie et l'organisation du territoire jusqu'à la Révolution et même jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle. En 1643, un aveu de la seigneurie de Saint-Seurin-d'Uzet cite la plupart des lieux-dits connus encore aujourd'hui : Chauvignac, les Monards, la Tuilerie, Gratechat, Barabe, Chez-Cochin, Moque-Souris, Uzet, etc. En 1692, le village du Petit-Chenac, saisi par le seigneur de Saint-Seurin pour dettes, compte environ 600 habitants.



Extrait de la carte Cassini, milieu du 18<sup>e</sup> siècle.

Du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle, laboureurs, vigneron, marins, marchands, artisans, tonneliers, maréchaux-ferrants, etc, peuplent les bourgs et les hameaux de Chenac et de Saint-Seurin-d'Uzet. On relève aussi des pilotes de navire (par exemple Ezechiel Poitiers en 1686) et des constructeurs de navires (comme Louis Guoin en 1789). Il n'est pas rare de trouver des gens de mer à Chenac autant qu'à Saint-Seurin-d'Uzet. En 1682 par exemple, Jacques Fournier, marinier à Barzan, loue ses services en qualité de mercenaire à Jean Bon, aussi marinier, demeurant au bourg de Chenac, "pour faire la pêche de la morue en l'île de Plaizance et autres endroits de la Terre Neuve". Plusieurs moulins à eau et à vent sont aussi mentionnés.

Tous bénéficient du développement du port de Saint-Seurin-d'Uzet à partir de la fin du Moyen Âge. Ses pêcheurs sont mentionnés pour la première fois en 1479. Au milieu du 16<sup>e</sup> siècle, le port compte, plus



Éperon défensif du château de Saint-Seurin.



La forêt de Saint-Seurin.



Vigne près de la Gibrauderie.

encore que celui de Mortagne, parmi les principaux lieux de cabotage de l'estuaire, d'où des bateaux partent se mettre au service du port de Bordeaux notamment. Saint-Seurin fait partie des ports saintongeais par lesquels transitent les céréales ou encore le salpêtre produit à Bordeaux et exporté vers le nord. En 1554, un arrêt du parlement de Bordeaux exonère de tous droits le sel, les huîtres, les moules, les sardines et autres vivres pris dans la châtellenie de Saint-Seurin. Le port continue à prospérer aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, époque à laquelle le bourg et l'église de Saint-Seurin-d'Uzet, initialement situés sur la hauteur derrière le château, sont déplacés en contrebas, à proximité de l'estuaire et du château. Malgré cela, le nombre d'habitants à Saint-Seurin-d'Uzet diminue au 18<sup>e</sup> siècle.

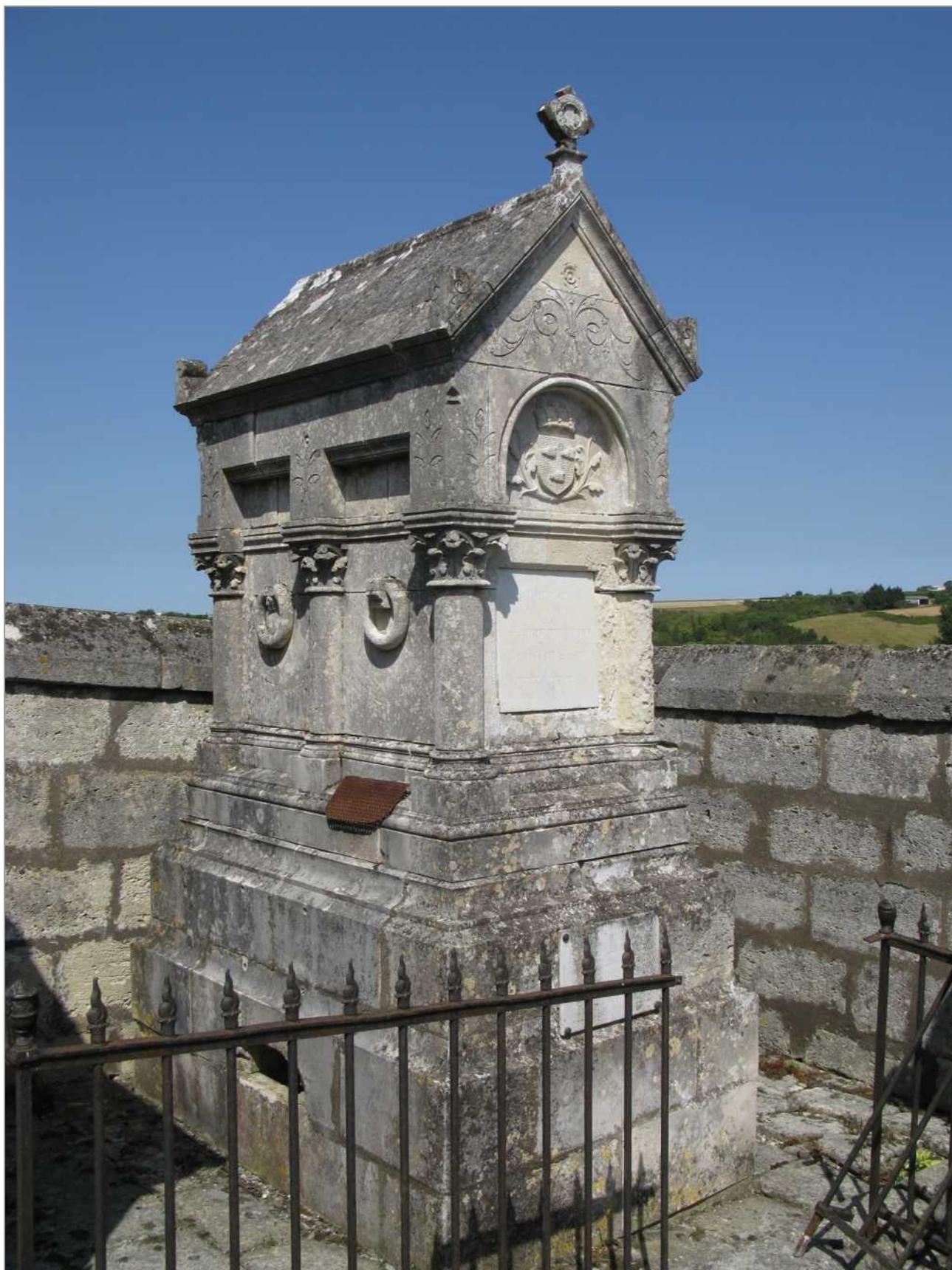
Dans l'arrière-pays, le vin fait déjà la renommée des lieux. Vers 1700, l'ingénieur du roi Claude Masse vante les mérites des vins de Chenac, "les meilleurs de ces quartiers", "surtout ceux de certains coteaux exposés au midy", en particulier le vin rouge. Cette richesse explique peut-être en partie l'augmentation du nombre d'habitants observée à Chenac au 18<sup>e</sup> siècle. Comme les paroisses alentours, Chenac et Saint-Seurin-d'Uzet bénéficient par ailleurs du droit d'usage, de pacage et de pâturage dans les bois appelés Bois-Rigaud ou landes de Madion (actuelle forêt de Saint-Seurin), selon un acte de concession de 1457 octroyé par l'abbé de Madion. Ce droit leur est toutefois contesté par les princes de Mortagne à partir de 1769 puis après la Révolution (les landes de Madion seront partagées entre les communes concernées en 1801, puis rétrocédées en partie à l'ancien prince de Mortagne en 1814, et vendues aux enchères en 1815).

Le commerce du vin et l'activité portuaire, facteurs d'ouverture sur l'extérieur, ne sont sans doute pas étrangers au fait que, très tôt, Chenac et Saint-Seurin-d'Uzet deviennent des terres protestantes. Dès 1546, un notable de Chenac, nommé Frère-Jean, et son fils Jean se convertissent au protestantisme. En 1560, des réunions clandestines se tiennent à Chenac et à Saint-Seurin-d'Uzet, sous la direction de Frère-Jean fils. Gabriel de La Mothe-Fouqué, seigneur de Saint-Seurin-d'Uzet, se convertit lui-même peu après. En 1561, un ministre protestant, Charles Léopard, procède à de premiers baptêmes et à des prêches publics.

Au cours des guerres de Religion, Saint-Seurin-d'Uzet, place stratégique avec son château, voit passer catholiques et protestants, les uns fuyant ou attaquant les autres, au détriment des habitants. Construit sur le port en 1639 par Jean Brétinauld, un temple est détruit sur ordre du roi en 1681. En 1672, Henri Brétinauld abjure le protestantisme mais sa sœur, Elisabeth, s'y refuse et fuit la France, comme plusieurs familles de Saint-Seurin et de Chenac. Au 18<sup>e</sup> siècle, lorsque le culte protestant est de nouveau toléré, les protestants de Saint-Seurin, ne bénéficiant pas de leur propre temple, participent à la construction de celui de Mortagne. En 1774 cependant, un certain M. Julien est pasteur à Saint-Seurin-d'Uzet où il a épousé la fille d'un officier de marine, M. Villeur.



Paysages de coteaux et de combes, près de Font-Garnier.



Tombeau de la famille Brétau de Saint-Seurin dans le cimetière de Saint-Seurin-d'Uzet.



## 5.

# Chenac et Saint-Seurin-d'Uzet dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle



L'ancien moulin de Tire-Cul.



Cloche de l'église de Chenac dont Mme d'Asnières fut la marraine.



Ruines du dernier moulin du Petit-Chenac.

Aussitôt après la Révolution, Chenac et Saint-Seurin-d'Uzet, brièvement rebaptisée "l'Union d'Uzet", connaissent un premier épisode de fusion institutionnelle. En effet, à l'occasion du Concordat de 1801, la paroisse de Saint-Seurin est supprimée et intégrée à celle de Chenac (les deux communes demeurent distinctes, tout en ayant recours à partir de 1816 à un seul garde-champêtre). Cette fusion est vivement contestée par les paroissiens de Saint-Seurin, et chacun des deux conseils municipaux renvoie à l'autre la responsabilité financière de l'entretien des églises et des presbytères. Cette situation perdure jusqu'au rétablissement de Saint-Seurin-d'Uzet en paroisse en 1845.

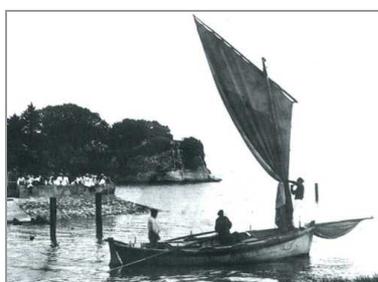
Par-delà la Révolution, la production viticole se poursuit et les nouvelles autorités municipales s'attachent à l'encadrer. Chaque année, le conseil municipal fixe ainsi la date du début des vendanges. Pourtant, en ce début du 19<sup>e</sup> siècle, selon le cadastre, la vigne, bien que déjà primordiale économiquement, ne couvre pas un cinquième de la superficie totale de la commune de Chenac, et à peine un dixième de celle de Saint-Seurin-d'Uzet. À cette même époque, c'est la céréaliculture qui domine, d'où la présence de nombreux moulins à blé, mus par le vent (on en dénombre 5 à Chenac et 6 à Saint-Seurin-d'Uzet) ou par l'eau (2 à Chenac et 3 à Saint-Seurin-d'Uzet).

L'élevage est bien plus présent dans les marais intérieurs, autour des rivières de Juliat et de Chauvignac (les marais en bord d'estuaire ne sont pas encore formés). Comme pour les vendanges, les conseils municipaux des deux communes s'attachent à organiser et encadrer la vaine pâture (libre divagation des troupeaux) dans ces prairies. L'assainissement de ces marais et leur mauvais état d'entretien est toutefois un sujet d'inquiétude. En 1802 puis en 1808, le conseil municipal de Saint-Seurin-d'Uzet ordonne aux riverains de la rivière de Juliat de procéder au curage de leurs fossés. Ce vœu est réitéré en 1811 car, si la rivière a été curée par les propriétaires des moulins à eau de Font-Garnier et de Saint-Seurin, l'eau des alentours ne s'écoule pas correctement à cause de l'état des fossés, ce qui est préjudiciable aux récoltes et à la santé publique. Finalement, le 27 juin 1841, 39 propriétaires de parcelles situées dans la prairie de Juliat se réunissent à la mairie de Saint-Seurin-d'Uzet sous la présidence du maire, Ambroise Guillon, et sous l'impulsion du baron de Saint-Seurin. Ils se constituent alors en un syndicat des marais de Juliat, présidé par le baron.

L'action de notables comme le baron Henri Brétilauld de Saint-Seurin puis son fils Amédée, ou encore d'Elisabeth d'Asnières, veuve de Lacroix du Repaire, du Château Saint-Denis, contribue à fédérer les deux communes. En effet, ces riches familles participent financièrement au développement de l'une comme de l'autre, notamment lorsqu'il est question, dans les années 1850-1860, de les doter d'écoles (publiques ou privées) et de reconstruire les deux églises. Les deux édifices témoignent aujourd'hui de cette action synchronisée.



Le logis du Pinier (deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle).



Départ d'une filadière pour la pêche, vers 1950 (collection René Val).



Pêcheurs (dont Pierre Milh, à droite de l'esturgeon) à l'auberge du Commerce vers 1905 (collection René Val).



L'ancienne auberge du Commerce, lieu de dégustation du caviar.



## 6.

# Du vin et du caviar, des années 1850 aux années 1960



Vignes autour du bourg de Chenac, carte postale vers 1960 (collection Patrick Paris).



Vitrail de l'église de Chenac offert par la famille Jousset, du Pinier.



Chai d'une ancienne ferme viticole, Chez-l'Oiseau.



Ancienne fabrique de raisins secs puis entrepôt, dans le bourg de Saint-Seurin-d'Uzet.

À partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les deux communes, comme la plupart de leurs voisines, connaissent une double révolution : une révolution viticole, une autre portuaire et commerciale. La première concerne avant tout Chenac, territoire de vignes comme Claude Masse le soulignait dès 1700. Comme toute la Saintonge, la viticulture connaît à Chenac mais aussi à Saint-Seurin-d'Uzet, un essor fulgurant qui profite autant aux grands propriétaires qu'aux paysans, parmi lesquels beaucoup s'enrichissent. Dans les années 1850 à 1880, presque toutes les exploitations agricoles se dotent de chais plus ou moins grands, et beaucoup de paysans se font construire une nouvelle maison. D'importants domaines viticoles font fortune, par exemple celui du Pinier, détenu par André Jousset, ancien tonnelier, et sa famille.

Cette production bénéficie du point de vue commercial de l'autre révolution que connaît le territoire à la même époque, avec le développement considérable du port des Monards et de celui de Saint-Seurin-d'Uzet. Tous deux commencent leur mue dès les années 1830 : ils sont alors concernés par le vaste élan de modernisation des petits ports de l'estuaire engagé par l'État. Comme Mortagne ou Port-Maubert entre autres, ces deux ports voient leur chenal redressé et leurs rives équipées de quais empierrés. Dans les deux cas, l'activité du port nourrit et se nourrit de celle d'une minoterie, établissement industriel qui prend le relais de l'ancien moulin à eau. Le nombre d'habitants augmente alors à Saint-Seurin-d'Uzet, atteignant le nombre de 588 en 1872.

À partir de 1876, la crise du phylloxéra marque un coup d'arrêt au développement viticole des deux communes, comme pour toute la Saintonge. De très nombreux exploitants connaissent la ruine. Certains expriment même leur détresse sur des plaques apposées dans l'église de Chenac. Quelques-uns tentent une réaction, à l'image du négociant Gustave Cardinal qui établit en 1883, sur le port de Saint-Seurin, une éphémère fabrique de raisins secs. Contrairement à Mortagne notamment, l'activité portuaire n'est pas suffisante pour compenser cette catastrophe économique, d'autant que le chemin de fer capte désormais une bonne part des échanges.

Pire encore, à partir des années 1890, le port souffre du début d'envasement de la côte en raison du rapprochement inexorable d'un banc de sable, appelé "banc de Saint-Seurin". Cet envasement n'est cependant pas aussi poussé qu'au sud, au niveau du port de Mortagne, et dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les flots viennent battre à nouveau les falaises de part et d'autre du port de Saint-Seurin. En revanche, l'envasement est réel au sud, au pied de



Digue construite à partir de 1895 sur la rive gauche du port de Saint-Seurin-d'Uzet.



Pesée d'un esturgeon vers 1950 (collection René Val).



L'ancienne mairie de Saint-Seurin-d'Uzet, actuelle mairie annexe.



La mairie-école de Chenac.

l'Echallier. Sur cet espace abandonné par l'estuaire, les habitants, descendus des hameaux par les sentiers, se livrent modestement à la pêche, à la chasse et à l'élevage.

Les vagues constituent une autre menace pour le rivage. Régulièrement, tempêtes et inondations viennent balayer le port et le bourg de Saint-Seurin. De telles catastrophes, mentionnées déjà en 1645 et 1784, se produisent notamment en 1875 et 1876. Ces événements poussent à une nouvelle réflexion sur les aménagements du port et la protection du bourg de Saint-Seurin. En 1880, on commence l'édification d'une digue sur la rive droite du port (les vestiges en sont encore visibles à l'entrée de l'ancien terrain de camping), ce qui assure une protection efficace lors d'une nouvelle tempête en octobre 1882. Une autre digue est construite, cette fois sur la rive gauche (là où elle est encore visible), à partir de 1895.

Malgré ces aléas, et grâce à cette prise en compte du risque, le salut de bon nombre d'habitants à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, face à la crise du phylloxéra, vient de l'estuaire. En novembre 1876, le conseil municipal de Saint-Seurin-d'Uzet autorise ceux qui le souhaitent à se livrer à la pêche sur les bords de la Gironde "à l'aide des filets connus sous le nom vulgaire de renard". Outre cette pêche pratiquée quotidiennement par tout un chacun, le port de Saint-Seurin prospère jusque dans les années 1960 grâce à la pêche exercée de manière professionnelle par un groupe de marins pêcheurs, en particulier les membres de la famille Milh. Leur fortune réside dans un poisson, l'esturgeon, et dans ses œufs qu'ils apprennent à partir des années 1920, sous les encouragements d'une princesse russe, dit la légende, à préparer en caviar. Cet "or noir" fait pendant quelques décennies la renommée et la richesse du petit port de Saint-Seurin-d'Uzet. Dans les années 1930, des célébrités du monde politique ou artistique s'y pressent pour déguster le précieux mets.

Assez vite, le développement du port rejaillit sur celui de Saint-Seurin-d'Uzet et de Chenac. En 1892, un bureau téléphonique est ouvert à Saint-Seurin. En 1914, la municipalité de Saint-Seurin-d'Uzet obtient l'établissement d'une cabine téléphonique publique pour répondre aux nombreux besoins du port, des commerçants, des industriels, des pêcheurs à l'esturgeon et des touristes de passage. En 1906 et 1907, les deux communes se font édifier d'imposantes mairies-écoles en faisant appel au même architecte, Félicien Balley. En 1926, Chenac (rebaptisée Chenac-sur-Gironde deux ans plus tard) et Saint-Seurin-d'Uzet constituent un syndicat avec Cozes, Arces, Barzan, Epargnes, Grézac et Talmont pour faire venir l'électricité. Les travaux ont lieu en 1932, avec concession à la Société charentaise de distribution électrique. Le réseau est modernisé et étendu aux écarts en 1957, tandis que l'on procède aux travaux d'adduction d'eau.



Le port de Saint-Seurin, carte postale, vers 1930.  
([Archives départementales de la Charente-Maritime](#), 78Fi).



Plan du projet d'amélioration du port de Saint-Seurin-d'Uzet par l'ingénieur Lessore, 12 juin 1836  
([Archives départementales de la Charente-Maritime](#), D17, S 8631).



Vignes près de Saint-Rémi.



Le port de Saint-Seurin-d'Uzet.



## 7.

# Une commune à deux visages, depuis les années 1960



Ancien commerce dans le bourg de Chenac.



Ancien commerce dans le bourg de Saint-Seurin-d'Uzet.



Filets mis à sécher sur le port de Saint-Seurin, vers 1960 (Musée du port).

Au début des années 1960, la diminution du nombre d'habitants à Chenac-sur-Gironde et à Saint-Seurin-d'Uzet, et la politique de regroupement de collectivités, menée dans toute la France, font naître l'idée d'une fusion entre les deux communes, à la géographie et à l'histoire à la fois différentes et si étroitement mêlées. En janvier 1964, un syndicat intercommunal à vocation multiple d'administration et d'équipement est constitué, comprenant trois conseillers de chaque commune. Le 21 février 1965, les deux conseils municipaux, réunis ensemble sous la présidence de Hervé Coussot, maire de Saint-Seurin-d'Uzet, et de M. Lemarchand, maire de Chenac-sur-Gironde, votent la fusion, qui entre en vigueur par arrêté préfectoral du 25 février suivant.

Du point de vue économique, les deux principales sources de revenus de la commune, la vigne et la pêche, connaissent de profondes mutations dans les trois dernières décennies du 20<sup>e</sup> siècle. La production viticole d'une part qui, après la crise du phylloxéra, s'était partiellement reconstituée au sein de petites exploitations alliant élevage et viticulture, connaît une phase intense de concentration. Comme partout en Saintonge, le nombre d'exploitants agricoles en général, viticoles en particulier, chute. En 1962, la commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet comptait encore 80 exploitations, 65 en 1982. Aujourd'hui, l'essentiel de la production viticole est concentrée dans une poignée d'exploitations, autour du bourg de Chenac, le long ou à proximité de la "route du Pineau". L'exode rural qui se cache derrière cette évolution, entraîne aussi la fermeture des commerces (on comptait en 1982 une boulangerie, deux épiceries, un café, deux restaurants, un bureau de tabac et un dépôt de tabac).

Sur le port de Saint-Seurin-d'Uzet, la pêche à l'esturgeon et la production de caviar atteignent leur apogée dans les années 1950 (cette production oscille alors entre 3 et 5 tonnes par an), puis périclitent rapidement dans les années 1970. Pratiquée de manière trop intensive depuis les années 1920, la pêche à l'esturgeon a en effet provoqué la raréfaction de l'espèce, jusqu'à être interdite en 1982. Aujourd'hui, le caviar, préparé dans une ferme aquacole des environs, est de nouveau en vente à Saint-Seurin-d'Uzet, et les habitants tentent de promouvoir le souvenir de ce qui fut la "capitale du caviar français".

L'autre difficulté pour le port de Saint-Seurin comme pour celui des Monards après 1945 réside dans l'envasement rapide des bords d'estuaire, aboutissant à la formation de la vaste roselière que l'on connaît de nos jours. Cet envasement apparaît nettement sur les



La mer aux portes de Saint-Seurin, carte postales vers 1950 (collection Patrick Paris).



Marais en formation près des Monards (G. Beauvarlet, 2012).

photographies aériennes de l'IGN prises à partir de 1949. À cette date, l'eau arrive encore à l'entrée des deux ports et frappe le pied des falaises, sauf au sud, vers l'Echailier et Conchemarche, où l'effet du banc de Saint-Seurin se fait sentir depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Sur les photographies de 1956 et surtout de 1976, les deux ports et les falaises sont désormais séparés de l'estuaire par plusieurs centaines de mètres de vasières et de roselières. De nos jours, l'activité d'élevage est maintenue dans les marais, autour de Conchemarche, en s'appuyant sur la marque déposée "Agneau de l'estuaire".

L'envasement des bords d'estuaire observé depuis 1945 apparaît aujourd'hui stoppé. Une inversion semble même se dessiner, avec un recul des vasières tout le long de la côte. Le risque d'inondation est toujours bien présent, comme l'ont rappelé les événements tragiques de la tempête de décembre 1999 (66 maisons inondées et deux décès déplorés dans le bourg de Saint-Seurin-d'Uzet), puis de la tempête Xynthia en février 2010. À la condition de prendre en compte les impératifs de cet environnement spécifique et la dualité de son identité, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet entrevoit un nouvel avenir, tourné vers le vin, l'estuaire et le tourisme. En 2009, pour la première fois depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le nombre de ses habitants a augmenté.

La formation des marais et le recul du trait de côte autour du port de Saint-Seurin, en 1949, 1956 et 1976, d'après les photographies de l'IGN. (site internet geoportail.fr)



1949



1956



1976



La mer atteignant la Motte Ronde, carte postale vers 1950 (collection Patrick Paris).



Vue aérienne de Chenac, carte postale vers 1970 (collection Pierre Paris).



Porte de chai à l'Echailier.



## II. Architecture et habitat

En dehors des éléments remarquables du patrimoine, l'inventaire a porté sur 181 maisons et fermes ou anciennes fermes. Ont été prises en compte les constructions antérieures aux années 1960, à l'exception de celles pour lesquelles de récents remaniements rendent l'état d'origine illisible.

Les bâtiments retenus lors de l'enquête d'inventaire témoignent des deux visages de l'histoire de la commune, l'un portuaire, l'autre viticole.



Le château de Saint-Seurin et l'estuaire en arrière-plan.



L'entrée du château.



Le pont d'accès au château.



Le château.



1.

## Quelques éléments remarquables du patrimoine



Porte de l'ancien logis de Saint-Denis (17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle).

À côté de ses paysages et de ses quelques dizaines de maisons et de fermes ou anciennes fermes, la commune de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet présente plusieurs éléments du patrimoine majeurs du point de vue historique et/ou architectural. Pour ce qui est de l'architecture militaire, le château de Saint-Seurin compte, avec ceux de Mortagne et de Cônac, parmi les places fortes qui gardaient la rive saintongeaise de l'estuaire de la Gironde au Moyen Âge et jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle. L'intérêt majeur de ce site réside dans ses éléments de fortifications qui, complétant les falaises naturelles, dominaient l'estuaire et barraient l'accès par les terres. Une tour carrée dotée de mâchicoulis et un imposant pont à cinq arches contribuent à cette richesse patrimoniale, avec le logis, bien qu'en partie reconstruit après 1945, et les communs. Le Château Saint-Denis, siège d'une seigneurie mentionnée au 16<sup>e</sup> siècle, regroupe un logis des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, un autre édifié en 1882 et d'importantes dépendances, notamment liées au vin et à la vinification.



Le château Saint-Denis (fin du 19<sup>e</sup> siècle).

L'architecture civile est également représentée par les deux mairies-écoles de Chenac et de Saint-Seurin-d'Uzet. Ces bâtiments ont été construits à partir de 1906 pour l'une, 1907 pour l'autre, sur les plans du même architecte, Félicien Balley. Leur monumentalité est destinée à rappeler et même à magnifier la présence de la République sur le territoire de la commune, à travers le pouvoir municipal et l'enseignement réunis sous un même toit.



Détail du décor d'une cheminée à Saint-Denis.



Détail de la mairie de Chenac.



Détail de l'ancienne mairie de Saint-Seurin-d'Uzet.



Détail de l'église de Saint-Seurin-d'Uzet.



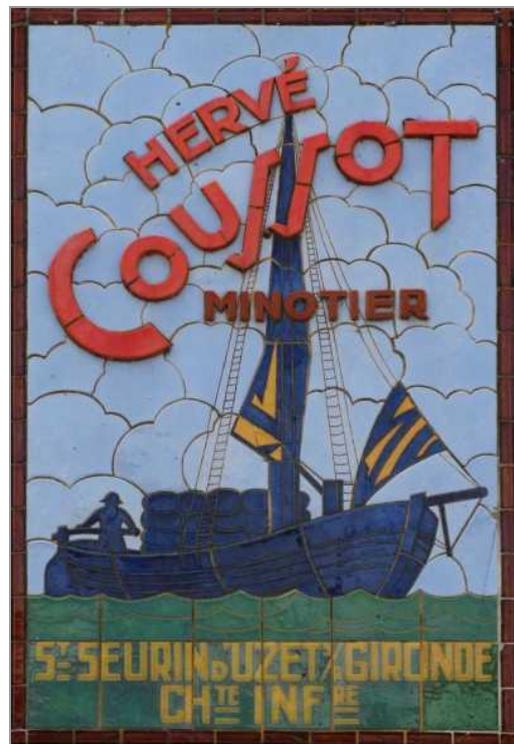
Détail de la façade de l'église de Chenac.

L'histoire agricole, viticole et portuaire de la commune s'inscrit aussi dans la présence d'anciens établissements industriels d'importance : la minoterie de Saint-Seurin, exploitée au 20<sup>e</sup> siècle par la famille Coussot, et celle des Monards, propriété à la même époque de la famille Chevalier. Prenant le relais d'anciens moulins à eau existant sans doute depuis le Moyen Âge, ces établissements ont tiré profit de la proximité de l'estuaire et de leur présence sur un de ses ports. La minoterie des Monards, récemment restaurée, a conservé une grande partie de sa machinerie. Le patrimoine industriel de la commune est aussi représenté par l'ancien entrepôt visible dans le bourg de Saint-Seurin, rue de l'Uzet : il s'agissait à l'origine d'une fabrique de raisins secs, créée en 1883, pendant la crise du phylloxéra, pour compenser la chute de la production des vignes des environs.

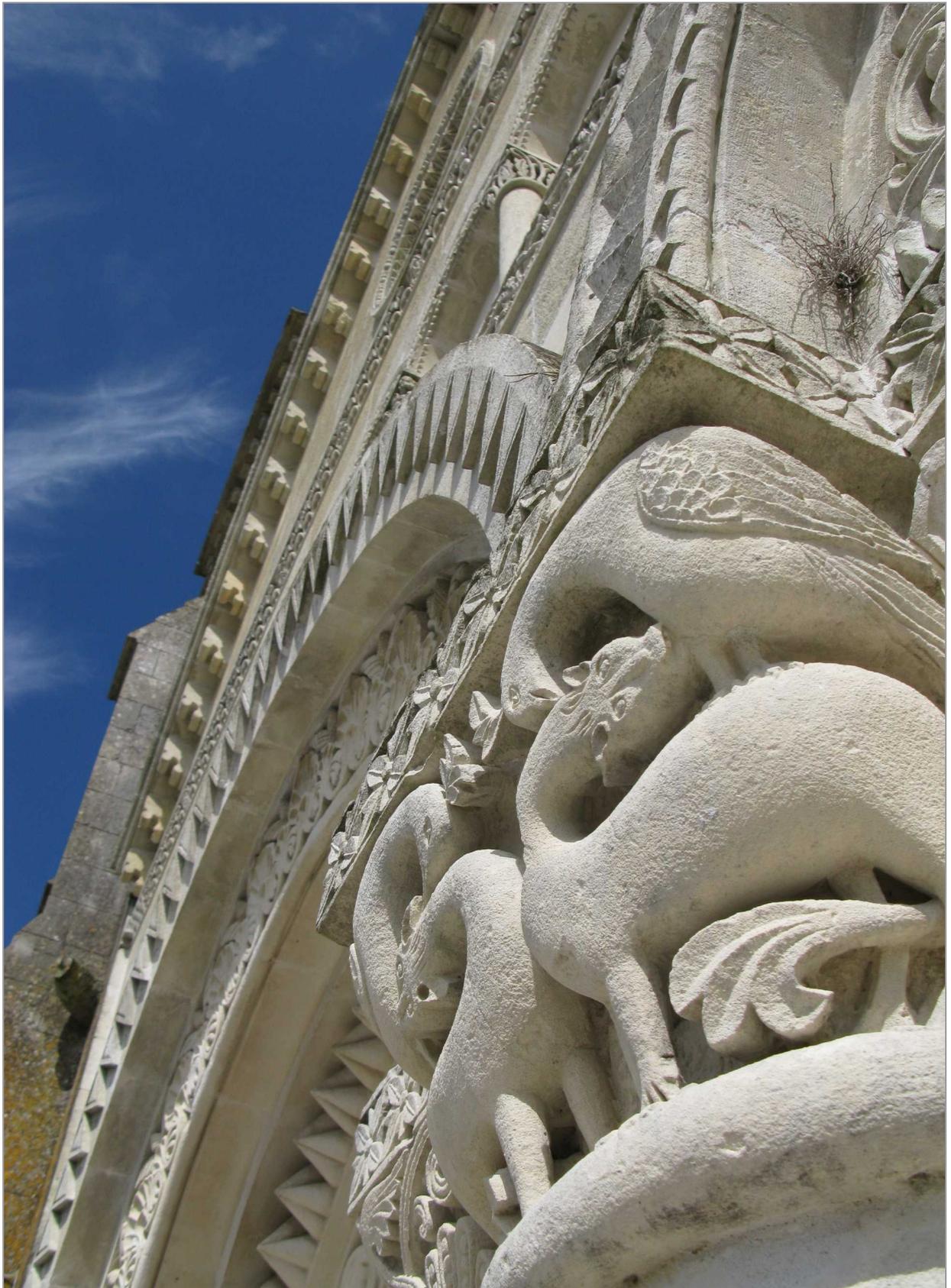
Enfin, les églises de Chenac et de Saint-Seurin-d'Uzet, construites ou reconstruites au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, présentent chacune un ensemble décoratif assez remarquable. À Chenac, il est constitué des deux chapiteaux romans qui encadrent le chœur, du décor peint qui recouvre ce dernier, représentant des scènes de la vie de saint Martin, et des sculptures qui parsèment le portail néo-roman, dont une représentation de saint Martin partageant son manteau avec un pauvre. Ce même type de décor sculpté, réalisé semble-t-il par les frères Arnold, de Saintes, se retrouve sur le portail de l'église de Saint-Seurin-d'Uzet, avec des motifs aussi curieux qu'un escargot et une grenouille.



L'ancienne minoterie des Monards.



Enseigne de l'ancienne minoterie de Saint-Seurin.



Détail de la façade de l'église de Chenac.



Ferme viticole datée de 1863 aux Tribalauds.



Ancien logis, à gauche, et nouvelle demeure, à droite, au Roc.



Maison de maître, au 50 rue du Caviar.



Maison construite en 1857, 12 rue du Clocher.



## 2.

# Un patrimoine ancien, lié à l'histoire viticole et portuaire des deux communes



Détail d'une cheminée du 16<sup>e</sup> ou 17<sup>e</sup> siècle, Chez-Couraud.



Porte du 17<sup>e</sup> ou du 18<sup>e</sup> siècle au Grand Village.



Détail d'un logis de ferme reconstruit en 1929, Chez-Couraud.

Parmi l'habitat et les bâtiments domestiques (fermes, dépendances...), on relève un nombre important de constructions qui comprennent au moins un élément antérieur à la Révolution (une ouverture en plein cintre ou à encadrement chanfreiné, une cheminée, etc). Cela concerne en effet un quart des constructions étudiées dans le cadre de l'enquête. La quasi totalité remonte au 18<sup>e</sup> siècle, voire au 17<sup>e</sup>. On relève des traces probables du 16<sup>e</sup> siècle ou du début du 17<sup>e</sup> en trois endroits (Chez-Couraud, Chez-Bouron et dans le bourg de Chenac). La datation de ces éléments n'est que rarement permise par une date inscrite. Quatre, remontant aux années 1750-1770, ont pu être relevées, au Petit Chenac, au Vieux Bourg, au Grand Village et à Conchemarche (les huit autres remontent pour l'essentiel à la fin du 19<sup>e</sup> siècle).

Le nombre de constructions nouvelles et de reconstructions augmente très nettement à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, sous le double effet de l'essor viticole de la région et du développement de l'activité des ports de Saint-Seurin et des Monards. Du reste, plus des deux tiers des maisons et anciennes fermes aujourd'hui visibles à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet ont été édifiées dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et, pour la moitié d'entre elles, dans les années 1850-1870. Durant cette courte époque de prospérité, l'enrichissement de beaucoup d'exploitants viticoles les pousse à remplacer leurs anciennes habitations, petites et vétustes, par de nouvelles, plus grandes et plus confortables. Ils sont imités par la population d'artisans, commerçants et agriculteurs. Les plus riches, et ceux qui parviennent à se sortir mieux que d'autres de la crise du phylloxéra, vont jusqu'à se faire construire une véritable maison de maître, aux allures de demeure bourgeoise. Ce type de construction reste toutefois rare et n'est le fait que des plus fortunés, par exemple les Curaudeau, famille de négociants, 50 rue du Caviar, ou bien la famille Jousset au Pinier ou encore la famille Vion à la Girauderie.

Pour le reste, la ruine du secteur viticole à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, et l'insuffisance économique des ports de Saint-Seurin et des Monards face à la concurrence d'autres ports comme Mortagne et du chemin de fer, se traduisent par une chute du nombre de constructions nouvelles dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle : six maisons et logis de fermes seulement remontant à cette époque ont été relevés. Trois d'entre eux (Chez-Couraud, à la Gabetterie et 23 rue du Caviar) présentent les caractéristiques de l'architecture dite de villégiature, celle des villas de bord de mer.



Le bourg et le port de Saint-Seurin-d'Uzet (G. Beauvarlet, 2012).



Le bourg de Chenac vu depuis l'ouest.



### 3.

## Des habitations dispersées et construites en hauteur



Ancien chai d'une maison rurale dans le bourg de Chenac.



Le hameau de Chez-Faure.



Le hameau de l'Echailler.



Chemin de Tire-Cul reliant le hameau du même nom aux marais.



Habitations au sommet d'un coteau.

Née de la fusion de deux communes, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet se distingue par l'existence de deux bourgs de taille égale (27 maisons ou logis de fermes relevés à Chenac, 24 à Saint-Seurin-d'Uzet). Tous deux représentent un tiers des constructions inventoriées. Ils regroupent les lieux de culte, de pouvoir, d'enseignement et de commerce. Le caractère résidentiel, non agricole, de ces deux bourgs est clairement affirmé : on ne compte dans le bourg de Chenac que trois fermes ou anciennes fermes et huit maisons rurales (des maisons qui disposent de petites dépendances agricoles, par exemple des toits à volailles ou à porcs, un chai) ; on relève seulement deux maisons rurales dans le bourg de Saint-Seurin-d'Uzet.

Près des deux tiers des habitations sont éparpillés dans les très nombreux hameaux qui parsèment le territoire de la commune (au début du 19<sup>e</sup> siècle, on en comptait 45 à Chenac et 22 à Saint-Seurin-d'Uzet). Parmi eux, l'Echailler est le plus important. Les autres hameaux ne regroupent qu'à peine une dizaine d'habitations, avec bien souvent un élément (cour, puits) à l'usage commun des riverains. Ces regroupements sont peu denses : la très grande majorité des maisons sont indépendantes, c'est-à-dire séparées de leurs voisines, disposant d'une cour et/ou d'un jardin, voire de petites dépendances. On note aussi un nombre important d'habitations isolées (23 au total).

En bourg, en hameaux ou isolées, ces constructions sont presque toutes situées sur les hauteurs viticoles et céréalières. Les habitations en bas des coteaux, en bordure des marais, sont rares. On en trouve à Barabe, au bord du vallon du Juliat et de celui de la Combe. Entre la Toinette et le Vieux-Bourg, les maisons et les anciennes fermes s'alignent le long de la route qui longe la corniche et que des sentiers relient aux marais en contrebas.



Ancien logis de ferme, prolongé d'un chai, avec rez-de-chaussée et comble, à Font Garnier.



Maison à étage dans le bourg de Chenac.



Maison à étage dans le bourg de Saint-Seurin-d'Uzet.



Façade de maison à trois travées, à Laborde.

# 4.

## De l'habitat saintongeais aux maisons de maître



Épi de faîtage en terre cuite vernissée aux Rimondières.



Maison du 18<sup>e</sup> siècle, à une travée et deux ouvertures au rez-de-chaussée, Chez-Bonnet.



Maison avec rez-de-chaussée et comble, Chez-Bouron.

La grande majorité des maisons et des logis de fermes, construites à l'époque de l'âge d'or viticole et portuaire de la région, présentent les caractéristiques de l'habitat saintongeais traditionnel, à l'époque très recherché et copié d'une construction à l'autre. La moitié comprennent un rez-de-chaussée surmonté d'un comble. Ce dernier était généralement occupé par un grenier mais, dans un tiers des cas, il pouvait être habitable, jusqu'à former parfois un demi étage : ses ouvertures s'élargissent alors et le plafond se fait un peu plus haut.

Sur la façade, la distinction entre le rez-de-chaussée et le comble est assez souvent marquée par un bandeau, généralement mouluré. On relève aussi une corniche au sommet d'une façade sur trois. La génoise (frise constituée d'au moins une rangée de tuiles canal juxtaposées) est toutefois plus fréquente, présente au sommet d'une façade sur deux. Autre caractéristique saintongaise : la moitié des maisons et des logis de fermes possèdent un toit à croupes (pans inclinés sur les côtés). Près d'un sur deux ne présente toutefois qu'une seule croupe (sans doute pour des raisons de coût, ce type de toiture était plus onéreux qu'un simple toit à deux pans). La croupe est alors généralement placée sur le côté le plus visible depuis l'espace public. Enfin, on relève assez souvent au-dessus des toits des épis de faîtage, en terre cuite vernissée ou non, en forme de poire ou de pomme de pin.

L'enrichissement global de la population dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle a toutefois permis bien souvent d'aller encore plus loin que ce schéma. Ainsi, près de la moitié des maisons et des logis de fermes relevés au cours de l'enquête possèdent un étage. Une seule maison en présente deux (50 rue du Caviar).

L'élévation du niveau de vie se traduit aussi par des logements plus grands et plus confortables, un phénomène que montre l'évolution du nombre de travées (alignements verticaux d'ouvertures) sur les façades (plus ce nombre est élevé, plus le logement à l'intérieur est grand). Avant la Révolution, les habitations ne présentaient généralement en façade qu'une, voire deux travées. Plus de la moitié de celles construites à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle présentent trois et même quatre travées, avec parfois une recherche de symétrie. Le nombre de façades à deux travées reste toutefois important (un quart du total), signe que l'enrichissement n'a pas concerné tout le monde. Rares sont les façades dont le nombre de travées est supérieur à cinq.



Bandeau et corniche sur une façade à l'Echallier.



Épi de faitage en terre cuite vernissée, en forme de poire, à la Tuilerie.



Génoise double, à gauche, et corniche à modillons, à droite, sur une maison du bourg de Chenac.



Génoise au hameau du Roc.

Les neuf maisons de maître relevées au cours de l'enquête sont la manifestation la plus évidente et la plus ostensible de la réussite économique de leurs commanditaires dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Elles ont bien souvent remplacé un logement plus ancien et vétuste, avec la volonté de ressembler aux demeures bourgeoises, voire aux châteaux. Par exemple, à l'image du nouveau logis du Château Saint-Denis, les murs de trois de ces maisons sont revêtus de briques qui créent un jeu de couleurs avec la pierre de taille utilisée pour les encadrements des ouvertures et les chaînages d'angles. Ailleurs, la façade au moins est entièrement construite en pierre de taille. Ces maisons sont couvertes d'une haute toiture à croupes. Seules deux possèdent un toit en ardoise. Parmi elles, celle située au 50 rue du Caviar se distingue en plus par son toit à longs pans brisés et par son décor sculpté. En plus de son décor extérieur, le logis du Pinier possède un décor intérieur de qualité (boiseries, escalier central).



Détail du portail de la maison au 50 rue du Caviar.



Boiseries dans un salon du logis du Pinier.



Maison de maître aux Tribalauds.



Maison du 19<sup>e</sup> siècle, à deux travées d'ouvertures, dans le bourg de Chenac.



Logis de ferme, de type saintongeais, avec bandeau et corniche sur la façade, à Barabe.



Maison de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, à cinq travées d'ouvertures, sur le port de Saint-Seurin-d'Uzet.



Dépendances en appentis à l'arrière du logis, à la Garenne.



Fenêtre de décharge d'un chai à la Toinette.



Puits, Chez-Chotard.



Pigeonnier à Conchemarche.



## 5.

# Les activités économiques inscrites dans la pierre



Maison à l'Echailier.



Chai en appentis à l'arrière du logis, à Cour d'Ousille.



Ancienne distillerie, Chez-Faure.

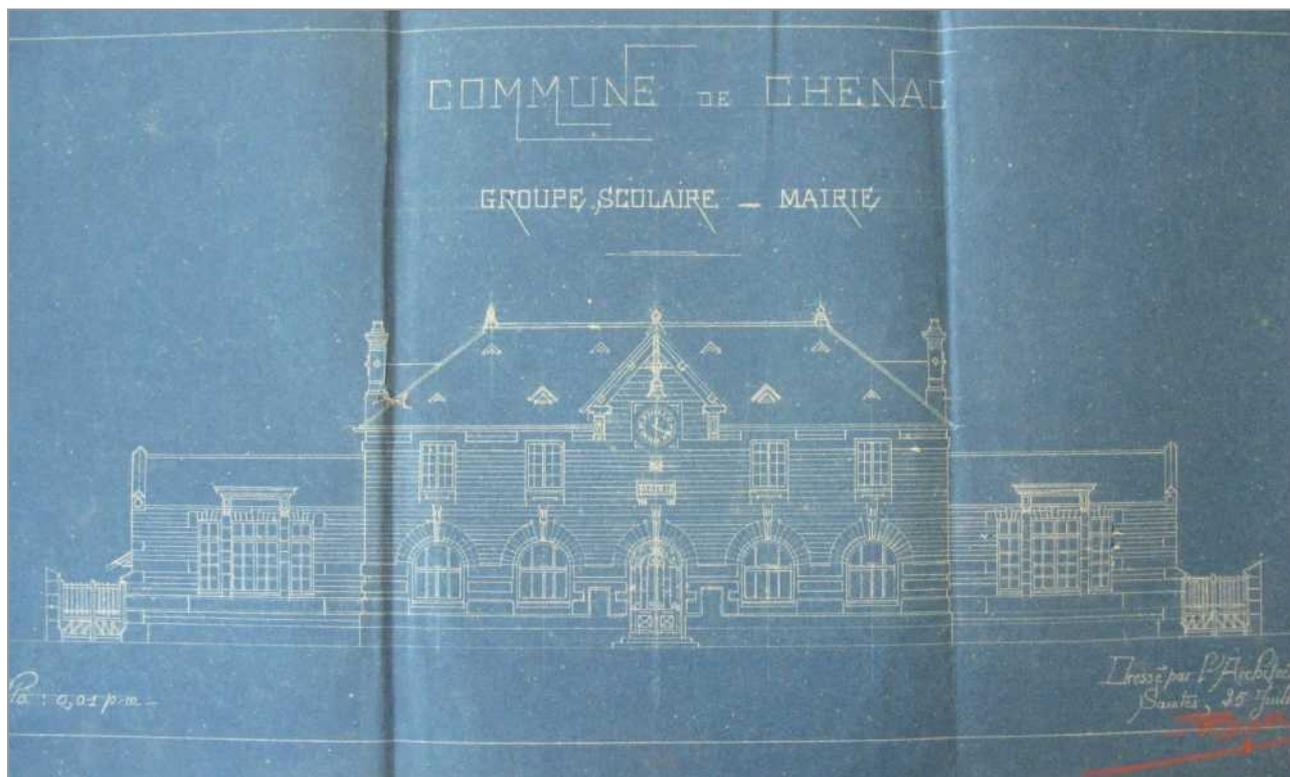


Maisons sur le port de Saint-Seurin-d'Uzet.

Le caractère viticole mais aussi portuaire de l'histoire de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet n'est sans doute pas étranger au caractère très résidentiel de l'habitat : en effet, dans cette commune, les fermes et anciennes fermes ne sont pas majoritaires (78 au total), et la proportion des maisons (au nombre de 103) est bien plus importante qu'ailleurs. À côté des exploitations viticoles et agricoles, ces maisons étaient occupées par les ouvriers agricoles mais aussi par les artisans, les commerçants et les pêcheurs qui tiraient parti de la proximité de l'estuaire d'une part, des activités annexes à la production viticole d'autre part. Toutefois, près de la moitié des maisons sont des maisons rurales (possédant de petites dépendances agricoles).

Pour près de la moitié des fermes et anciennes fermes, les dépendances sont reliées au logis, l'ensemble formant une ferme à bâtiments jointifs, le plus souvent sans ordre particulier. Cette caractéristique, constatée dans les autres communes riveraines de l'estuaire et dans d'autres régions viticoles, est probablement liée à la volonté des exploitants de surveiller au mieux la récolte de vin en accolant ou en rapprochant le chai du logis. De ce fait, plus des deux tiers des dépendances des fermes et des maisons rurales sont placées en appentis à l'arrière du logis, avec des portes intérieures permettant de passer facilement de l'un à l'autre.

Parmi les dépendances, les chais sont les plus nombreux. On en trouve dans la moitié des fermes, anciennes fermes et maisons rurales. Un quart des exploitations possédaient par ailleurs une grange et une étable : après la crise du phylloxéra, bon nombre d'entre elles se sont en effet reconverties vers la polyculture. Seules trois anciennes distilleries ont pu être relevées, par exemple Chez-Faure. Enfin, parmi les dépendances et équipements des fermes, on relève de nombreux puits, à margelle ronde ou carrée, souvent en pierre de taille, et quelques boulins ou trous à pigeons, réunis par une mouluration.



Projet de mairie-école pour la commune de Chenac, 1905.



Détail du projet de mairie-école pour la commune de Saint-Seurin-d'Uzet, 1905.



# III. Documentation

## Documents d'archives

Service historique de la Défense :

- Bibliothèque du Génie. Ms 503 (Fol. 131 f, feuille 57). Vers 1700 : Mémoire de l'ingénieur Claude Masse accompagnant le "*Plan de St Seurin Duzet sur les rives de la Garonne en Saintonge. Il appartient au seigneur de même nom*".
- Bibliothèque du Génie. Ms 503 (Fol. 131 f, feuille 58). Vers 1700 : "Mémoire sur la carte de la figure 9 de la feuille 57. Cette carte contient partie de la coste de la Garonne ou Gironde le long des costes de Saintonge en l'estat que le pays étoit en 1700", par l'ingénieur Claude Masse.
- Ms 182, pièce 20. Vers 1700 : "*Mémoire sur la carte du 51<sup>e</sup> quarré de la générale de Saintonge*", par l'ingénieur Claude Masse.
- 1 Vd 60, pièce 46. 1709, 28 mai : "*Mémoire sur la carte du 8<sup>e</sup> quarré de la générale du Médoc, d'une partie de la Guienne et Saintonge*", par l'ingénieur Claude Masse.
- Archives du Génie, article 4, section 2, paragraphe 4, carton 1, pièce 63. 1719, 30 janvier : "*Renvois pour les lettres et chiffres qu'on a mis sur la carte cy jointe...*", mémoire par l'ingénieur Claude Masse (NB : la carte en question est celle conservée sous la cote J10C 1293, pièce 19).

Archives départementales de la Charente-Maritime :

- E dépôt 103/107 : archives de la commune de Chenac.
- E dépôt 113/108 : archives de la commune de Saint-Seurin-d'Uzet.
- 3P 954 à 959 et 5231. 1833-1933 : cadastre de Chenac-sur-Gironde, plan, tableau indicatif des propriétés foncières ou état de section, et matrices des propriétés foncières.
- 3P 4054 à 4057 et 5295. 1832-1931 : cadastre de Saint-Seurin-d'Uzet, plan, tableau indicatif des propriétés foncières ou état de section, et matrices des propriétés foncières.

Archives de l'évêché de La Rochelle, 1 Z 9. 1913-1921 : Marcel Pelisson, *Histoire de Saint-Seurin-d'Uzet*, 4 volumes manuscrits.

Aveu de la seigneurie de Saint-Seurin-d'Uzet rendu le 6 décembre 1643 à l'évêque de Saintes par Jean de Brétinauld, seigneur de Saint-Seurin, *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 3, 1876, p. 391 (donne les limites du territoire de la seigneurie, et cite de nombreux lieux-dits à Chenac et Saint-Seurin).

## Documents figurés

Archives Nationales, F14 10059/1. 1759 : Carte du cours de la Garonne depuis son embouchure jusqu'au bec d'Embesse, par Desmarais.

Service historique de la Défense :

- J 10 C 1293, pièce 31. 1718 : *Carte de partie de Saintonge qui est le 52<sup>e</sup> quarré de la générale*, par l'ingénieur Claude Masse.
- Bibliothèque du Génie. Ms 503 (Fol. 131 f), feuille 56, figure 5. Vers 1700 : *Plan de St Seurin Duzet sur les rives de la Garonne en Saintonge. Il appartient au seigneur de même nom*, par l'ingénieur Claude Masse.
- Bibliothèque du Génie. Ms 503 (Fol. 131 f), feuille 57, figure 9, et feuille 58. Carte et "*Mémoire sur la carte de la figure 9 de la feuille 57. Cette carte contient partie de la coste de la Garonne ou Gironde le long des costes de Saintonge en l'estat que le pays étoit en 1700*", par l'ingénieur Claude Masse.

Bibliothèque municipale de Bordeaux, Ms 1079. 1708 : *Carte du huitième quarré de la générale du Médoc, d'une partie de la Guienne et de la Saintonge (...) en l'état que le pays étoit en 1708*. Par l'ingénieur Claude Masse.

Site internet Geoportail.fr : photographies aériennes de l'IGN, campagnes de 1949, 1956 et 1976.

## Bibliographie générale

- Boutet, Jean-Yves. *L'estuaire de la Gironde au temps des gabares et du caviar, suivi du vocabulaire de l'estuaire*. Éditions Confluences, 2009.
- Colle, Jean-Robert. *Châteaux, manoirs et forteresses d'Aunis et de Saintonge*. La Rochelle : Rupella, 1984, t. 1, p. 178 et t. 2, p. 264.
- Colle, Jean-Robert. "Saint-Seurin-d'Uzet". *Bull. soc. Etudes folkloriques du Centre-Ouest*, t. 7, 1973, p. 440-455..
- Crottet, A. *Histoire des églises réformées de Pons, Gemozac et Mortagne, en Saintonge*. Bordeaux : imprimerie et lithographie de A. Castillon, s. d. [vers 1850].
- Gautier, M.-A., *Statistique du département de la Charente-Inférieure*. La Rochelle, 1839, p. 138 et 144.
- Jouan, Eutrope. "Fouilles et découvertes". *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, t. 8, 1886, p. 87.
- Jouan, Eutrope. "Monographie de Chenac (canton de Cozes)." *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, t. 8, 1886.
- Jouan, Eutrope. "Note descriptive des monuments préhistoriques et des instruments de pierre du canton de Cozes". *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, t. 3, 1877, p. 273.
- Jouan, Eutrope. "Saint-Seurin-d'Uzet. - Trouvailles de monnaies". *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 171.
- Lacurie, abbé A. F. "Notice sur le pays des Santons". *Bull. monumental*, t. 10, 1844, p. 609 (découverte d'une villa antique à St Seurin).
- Moreau, Nicolas. "Mémoire sur les voies romaines militaires de la Santonie, suivi de : Notes pour l'éclaircissement d'une carte celtique et romaine du département de la Charente-Inférieure". *Mém. soc. Antiquaires de l'Ouest*, 1<sup>e</sup> s., t. 5, 1838, p. 323.
- Patry, H. "Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge. Le registre de baptêmes de Jean Frèrejean (1541-1564)", *Bulletin historique et littéraire, Société de l'histoire du protestantisme français*, 1901, p. 135-157.
- Pellisson, Marcel. "Communication à la séance du 28 juillet 1910". *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure*, t. 18, 1908-1912, p. 226 (découverte d'un objet antique en bronze à Conchemarche).
- Pellisson, Marcel. "Saint-Seurin-d'Uzet (Charente-Inférieure), une page d'histoire locale". Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, La Rochelle, 1914, 7 p.
- Seguin, Marc (dir. Jean Glénisson), *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, tome 3 : *Le début des Temps modernes, 1480-1610*. La Crèche : Geste éditions, 2005.
- Tortat, Gaston. "Un livre de raison (1639-1668), journal de Samuel Robert, lieutenant particulier en l'élection de Saintes", *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1883, t. 11, p. 344.
- Val, René. *La véritable histoire du caviar de la Gironde, propos et documents recueillis et transcrits par Bernard Mounier*, éditions Bonne Anse, 2005, 95 p.
- Site internet du Musée du Patrimoine du Pays Royannais : <http://www.pays-royannais-patrimoine.com/>
- Informations fournies par M. René Val et M. Patrick Paris, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet.

## Annexes

**1.** Extrait du *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 34, 1914, p. 263, au sujet de vestiges archéologiques au Vieux-Bourg :

"À Saint-Seurin-d'Uzet, au lieu dit le Vieux-Bourg, dépendant de la propriété du château de Saint-Seurin, appartenant à Mme Véret, de Mortagne, on a mis à découvert, au commencement du mois d'août, sur une légère éminence, à environ 40 mètres à l'ouest de la route de grande communication n° 45, et à 60 mètres au sud de l'avenue du château, quelques pierres paraissant avoir appartenu aux fondations de l'ancienne église démolie en 1707 et un sarcophage en pierre, qui a été brisé. On a recueilli des ossements et plusieurs pierres plates, de 0,45 centimètres environ de largeur sur 0,14 centimètres d'épaisseur ayant sur une des faces de petits losanges réguliers en creux".

**2.** Extrait du procès-verbal de visite, le 21 septembre 1688, des biens de Pierre Chaillou et Elisabeth Suire et de Marie Chaillou, sœur du premier, dont Pierre Gaschet, charpentier de navire sur le port de Saint-Seurin, s'est rendu propriétaire par décision de l'intendant de Guyenne en 1686 (Archives départementales de Charente-Maritime, 3E 44/11) :

*Les dits Chaillou "avoient quitté et abandonné le présent royaume de France et réfugié en d'autres royaumes étrangers". Les biens, situés au village du Roc et dans celui des Ruisselles, "ont été gachés et démolis tant par les soldats de la compagnie de Belleville du régiment d'Artois qui a logé sur le dit port de Saint-Seurin après la désertion des fugitifs".*

**3.** Extrait du mémoire de l'ingénieur Claude Masse intitulé "Mémoire sur la carte de la figure 9 de la feuille 57. Cette carte contient partie de la coste de la Garonne ou Gironde le long des costes de Saintonge en l'estat que le pays étoit en 1700" (Service historique de la Défense, bibliothèque du Génie. Ms 503 (Fol. 131 f, feuille 58) :

*"Schenat. Il n'y a qu'une partie de cette paroisse dans l'estendue de cette carte qui est situé à 850 toises au nord-est de St Surin. C'est une paroisse d'environ 250 feux. Son territoire est remply de colines et côteaux tous bien cultivez en terre labourable et vignoble. Les valons sont remply de cantité d'arbres fruitiers. Il se cueuille dans des costeaux dépendant de cette paroisse le meilleur vin rouge de tout le pays. Le seigneur de St Surin l'est aussy de cette paroisse (...).*

*G. Pointe de la Roquette [ou la Motte Ronde]. Cet endroit est isolé de 3 costez de rochers escarpez contre lesquels flotte la Garonne à haute mer, et le front qui joint cette presqu'isle à la terre ferme est coupé par un fossé large et profond, ce qui fait voir que ce lieu a été défensif mais on a rien peu apprendre de son origine ny quand il a été abandonné".*

**4.** Extrait du "Mémoire sur la carte du 51<sup>e</sup> quarré de la générale de Saintonge", par Claude Masse, (Service historique de la Défense, Ms 182, pièce 20) :

*"Chenat est un bourg situé sur une hauteur, les environs fort bossilleux, où il se cueille de bon vin rouge et il y a beaucoup d'arbres fruitiers aux environs. L'église est assez propre".*

**5.** Extrait du "Mémoire sur la carte du 8<sup>e</sup> quarré de la générale du Médoc, d'une partie de la Guienne et Saintonge", par Claude Masse, 28 mai 1709 (Service historique de la Défense, 1 Vd 60, pièce 46) :

*"Schenat est une paroisse de 250 feux qui appartient au seigneur de St Surin. Le territoire est fort bossilleux, remply de coteaux et collines toutes cultivées en bleds, vignes, bois taillis, arbres fruitiers et prairies. Les vins de cette paroisse, surtout ceux de certains coteaux exposés au midy, sont les meilleurs de ces quartiers".*

**6.** Extrait du mémoire de l'ingénieur Claude Masse accompagnant le "Plan de St Seurin Duzet sur les rives de la Garonne en Saintonge. Il appartient au seigneur de même nom", vers 1700 (Service historique de la Défense, bibliothèque du Génie. Ms 503 (Fol. 131 f, feuille 57) :

NB : Ce texte est repris en grande partie dans le Mémoire sur la carte du 8<sup>e</sup> quarré de la générale du Médoc, d'une partie de la Guienne et Saintonge, 1709 (Service historique de la Défense, 1 Vd 60, pièce 46)

*"Saint Surin d'Uzet est une paroisse de 150 feux. Son bourg est scitué dans un fond où coule un ruisseau dont la source en est peu éloignée et n'est qu'environ à 700 toises, qui fait tourner 3 moulins. Son port est assez bon, où se retirent de petits bastimens. L'ancienne église parroissiale est située sur la hauteur. Depuis 1689, on a baty une grande chapelle dans le bourg.*

*Le territoire de cette paroisse produit du vin et du bled, il y a plusieurs prairies et bois taillis et les chemins presque tous bourdez d'arbres, et tout son territoire est fort bien cultivé quoi que bossilleux [accidenté] (...)*

*Au sud-est et au plus haut du coteau, il y a un petit bouquet de chaines verts F, fort remarquable aux navigateurs. La coste depuis St Surin jusqu'à Mortagne est de coteaux et rochers escarpez, en divers endroits entrecoupé de colines toute cultivées et en vignobles".*

**7.** Extrait du mémoire intitulé "*Renvois pour les lettres et chiffres qu'on a mis sur la carte cy jointe...*", par Claude Masse, 30 janvier 1719 (Service historique de la Défense, archives du Génie, article 4, section 2, paragraphe 4, carton 1, pièce 63)

NB : la carte en question est celle conservée sous la cote J10C 1293, pièce 19.

*"56. Saint Surin d'Uzet : c'est un bourg où il y a un assés bon port pour de petits bâtiments qui demeurent à sec sur l'estran de vase molle. Ce port ou ance est couvert au sud par le château bâti sur un rocher qui étoit autrefois bien deffensif, flanqué d'un bastion et de deux demis, revestus de pierre de taille, enceints de fossés larges et profonds. Il a soutenu plusieurs sièges et est à présent ruiné mais il se rétabliroit en peu de temps".*

**8.** Extrait de Gautier, M.-A., *Statistique du département de la Charente-Inférieure*. La Rochelle, 1839, p. 137, concernant Chenac :

*"Population : 865 habitans.*

*L'étendue de cette commune est de 1,315 hectares ; elle comprend dans sa circonscription 45 villages ou hameaux, sans compter son chef-lieu. Située dans un lieu pittoresque, environnée, dans la moitié de son contour, par des prés verdoyants continuellement rafraîchis par des eaux de source, elle offre deux parties très-distinctes tant par la nature du sol, que par la distribution de son terrain, propre à la culture de toute espèce de grains.*

*La partie est, que traverse la route départementale de Rochefort à Périgueux, est généralement formée par un terrain plat, glaiseux et sablonneux, qui fournit quelques vignes très-fortes, beaucoup de blé, et où les arbres croissent admirablement.*

*La partie ouest, composée de terres argileuses, est coupée par des vallons et des coteaux, dont plusieurs ont jusqu'à 30 et 40 mètres d'élévation ; tous sont entièrement couverts de vignes, et offrent à l'oeil émerveillé un aspect vraiment enchanteur. Les points de vue qu'on peut prendre de ces différentes éminences sont très-variés : le fleuve de la Gironde qui coule non loin, développe de la Grave, la forteresse de Blaye, le clocher de Royan, la flèche de celui de Marennes, les diverses agglomérations des communes voisines, sont autant d'objets que déroule cette vaste optique.*

*Les valons sont d'une grande fertilité et produisent de très-bon blé. Les bois de construction que fournit la commune sont transportés journellement, par les bateaux des ports de Barzan et de Saint-Seurin d'Uzet, distant du chef-lieu d'un kilomètre environ, à Bordeaux ou dans les chantiers qui bordent la Gironde.*

*La commune de Chenac a plusieurs fontaines naturelles, dont les eaux abondantes et légères, jaillissent toute l'année. La plus remarquable de ces fontaines est celle de Chauvignac, qui rend un volume d'eau assez considérable pour faire agir continuellement deux meules de moulin à blé. Un peu plus bas et à un demi-kilomètre de sa source, cette fontaine alimente une moudrerie récemment établie à l'instar de celle de Coutras, et qui peut faire, par 24 heures, 60 hectolitres de farine. Cette usine jouit de l'immense avantage de se trouver placée à une telle proximité du port des Monards, que les bâtiments qui viennent pour prendre des chargements de farine, peuvent appuyer leur planche de charge sur le seuil de sa porte.*

*Dans la partie ouest de la commune, se trouvent deux grandes prairies, qui fournissent de très-bons pacages ; l'une d'elles renferme une tourbière que les habitans exploitent avec avantage. Ces prairies sont longées par des fossés toujours pleins d'eau et qui abondent en poisson.*

*Le principal commerce de la localité consiste dans la vente de ses blés et farines, dans celle de ses vins qui se transportent à Bordeaux, et dans l'expédition de ses eaux-de-vie qui vont prendre dans l'Angoumois le nom d'eau-de-vie de Cognac.*

*La commune de Chenac est située à 3 myriamètres 5 kilomètres du chef-lieu d'arrondissement ; elle renferme trois fours à chaux".*

**9.** Extrait de Gautier, M.-A., *Statistique du département de la Charente-Inférieure*. La Rochelle, 1839, p. 144, concernant Saint-Seurin-d'Uzet :

*"Population : 537 habitans.*

*Située sur le bord de la Gironde, dont elle est séparée par quatre hauts rochers qui la défendent de ce fleuve, cette commune a un petit port qui offre un abri sûr et un bon mouillage. Cinq à six barques qui partent à volonté, et régulièrement tous les samedis, pour se rendre à Bordeaux, Blaye, Pouillac et autres lieux du Médoc, transportent les denrées de l'intérieur, qui consistent en grains, farine, vins, eaux-de-vie, bestiaux et volaille. Les arrivages que nécessitent ces divers chargements, attirent un grand nombre de marchands, ce qui donne à la localité une activité*

commerciale que son heureuse position ne peut manquer d'entretenir.

L'étendue de cette commune est de 590 hectares ; elle se compose de son chef-lieu, de 10 villages et de 12 hameaux. Au nord elle est limitée par le chenal des Monards qui la sépare de Barzan, et au sud elle est bornée par un petit ruisseau appelé Mouille-pied, qui prend sa source au village de la Combe en Saint-Seurin d'Uzet, ce qui forme sa limite avec Mortagne. Un autre ruisseau qu'on appelle Fondgarnier, parce qu'il a sa source à la fontaine de ce nom, traverse le bourg et va se perdre dans la Gironde après avoir fait tourner deux moulins.

Le sol, généralement argileux, produit à-peu-près toutes les espèces de céréales ; on y cultive aussi la vigne. Des prairies placées entre les rochers de la côte, fournissent d'excellent foin.

On voit à Saint-Seurin d'Uzet, dans la partie haute du bourg, un vieux château qui est entouré du sud au nord-est de larges fossés ; sur ces fossés il existe un pont à trois grandes arcades qui conduit à la cour principale. Ce château, que sa position rendait naturellement défensif, est bâti sur un rocher très-élevé qui confronte du côté du midi à la Gironde ; dans toute les marées, les eaux de ce fleuve viennent en baigner le pied.

La commune de Saint-Seurin est distante de Saintes de 3 myriamètres 6 kilomètres".

**10.** Extrait de Marcel Pelisson, *Histoire de Saint-Seurin-d'Uzet*, 4 volumes manuscrits, 1913-1921 (Archives de l'évêché de La Rochelle, 1 Z 9), fol. 21 bis, concernant l'avancée et le recul du trait de côte au cours du temps :

"Les vieux habitants actuels de la commune ont de tout temps vu les flots de ce fleuve mêlés à ceux de la mer, battre, depuis l'endroit appelé la Roquette jusqu'au dessous de la ferme de Chez-Naudin, le pied des falaises qui s'élèvent près de sa rive, mais ils ont vu aussi une assez large étendue de prairies libres et de lais de mer appelés « roussies » entre celles de Craud ou Cros et la rive de la Gironde ». Dans un acte de 1749, il est dit cependant que la falaise de Craud est battue par la Gironde. « Celle-ci a déjà envahi depuis une vingtaine d'années tout cet espace et l'on peut aussi déjà prévoir l'époque assez peu éloignée où la petite étendue qui reste encore de ce parcours sera de même complètement envahie et où les flots reviendront battre le pied des rochers qui de ce côté est encore libre (...). Nos descendants pourront de même assister à un nouveau retrait du fleuve consécutif à ce dernier envahissement, ce qui semble d'autant plus probable qu'on remarque déjà sur les mattes ou vases que couvre la marée haute une suite de petits îlots où végètent des touffes de joncs maritimes qui par leur réunion pourraient dans un avenir plus ou moins prochain reconstituer les anciennes roussies".

**11.** Extrait de Marcel Pelisson, *Histoire de Saint-Seurin-d'Uzet*, 4 volumes manuscrits, 1913-1921 (Archives de l'évêché de La Rochelle, 1 Z 9), fol. 462 et suivants, concernant la pêche sur les bords de l'estuaire de la Gironde :

"En dehors de la pêche industrielle dont il a été parlé plus haut, pratiquée par les seuls professionnels, ceux-ci ainsi que tous les habitants de la commune se livrent (...) à la petite pêche dans un but plus particulier d'alimentation familiale. Cette dernière pêche se pratique à l'aide de divers engins, sans s'éloigner de la rive du fleuve ou des vases compactes qui constituent comme sa plage lorsque la marée s'est retirée.

Ce sont, pour l'anguille le "foc" ou la "vermée", du mois d'avril au mois de septembre ; pour le mulot, la "senne", la "truble ou trûle de pied", appelée ainsi parce que le pêcheur la pousse devant lui en marchant en aval et en amont ; la "truble de parc" dont le nom indique que le filet est tenu tendu de la rive pour être levé de temps en temps, au hasard des captures. Cette dernière pêche s'opère plus particulièrement de deux plates-formes situées à quelques distance d'élévation du pied des falaises qui s'avancent assez dans le flanc de l'estuaire pour être toujours baignées par la marée, même aux époques de la morte eau, et qui sont désignées sous les noms de Petit et de Grand Palet. Il y a ensuite le carrelet, peu usité, mais surtout le "petit trûlot", sorte de balance, employé plus particulièrement pour la pêche des diverses crevettes, la rose ou "santé", connue ailleurs sous les noms de salicoque, bouquet ou sauterelle, noms communément usités en Normandie et dans le Nord, qui remonte la Gironde jusqu'à Saint-Seurin inclusivement et quelque fois un peu au-dessus ; la blanche dite "chèvre pure" qui suit le courant des eaux douces du haut de la rivière et qui se pêche dans la Garonne sous le nom "d'esquire" ou "esquirée", et la grise appelée dédaigneusement "bouc" qui est la plus commune.

Cet engin sert encore à pêcher le "bourri" appelé aussi quelquefois "piboëllan", qui fait son apparition sur nos côtes du mois d'octobre au mois de décembre et constitue pour toutes nos localités riveraines une véritable manne. On emploie aussi pour capturer ce poisson soit les "heims", sort de hameçon de laiton amorcés d'une crevette et fixés par un bout de gros fil roux redoublé et retors à une branche de sanguin (sorte de jonc) que l'on plante à mer basse de pas en pas sur une étendue d'environ 100 mètres dans la vase laissée à découvert par le retrait de la marée et qu'on vient lever à la fin de la marée suivante ; soit les "bourgues" ou nasses, amorcées avec des moules, que le pêcheur visite aussi après chaque marée. Ces pêches sont toujours très fructueuses et le produit en figure avec honneur sur la table de la famille.

Quand le "bourri" se retire, il fait place à la "pibale" qui n'est autre que l'alevin de l'anguille apporté de l'océan par les marées de décembre à mars, en masses considérables, et qui remonte dans les cours d'eaux douces, ruisseaux et fossés affluents de la Gironde. Cette pêche s'exécute au moyen d'un "tamis", engin fabriqué en toile métallique très fine que l'on fixe au bout d'un long manche, et se fait à Saint-Seurin, à marée haute, devant la vanne ouverte par où l'eau de l'étier de Font-Garnier se trouve refoulée de son embouchure. Elle exige une très grande patience de la part de ceux qui la pratiquent. Ils doivent, selon les marées, se tenir prêts à toute heure de la nuit qui est le moment le plus favorable, et, comme la place est unique, établir entre eux un roulement, en cédant celle-ci à tour de rôle après chaque levée. Mentionnons qu'il se prend aussi des plies, des petites soles et quelques raies à la "trûle de pied" dont nous avons parlé plus haut, et aussi des plies aux haims. Citons encore pour mémoire la pêche des huîtres qui se pratique au pied de la falaise du château qui se trouve dégarnie aux époques des grandes marées, et celle des palourdes ou clovisses que l'on extrait à la main des demeures profondes qu'elles habitent dans les vases deux fois baignées et abandonnées chaque jour par la marée. Le crabe ou "chancre" est aussi capturé à la main, soit qu'il vagabonde sur la plage découverte, soit qu'il s'abrite sous les pierres tombées des falaises qui lui servent de château-fort et où il faut aller le forcer. Mais il est assez peu estimé pour la table et on s'en sert plutôt pour amorcer, à défaut de moules, les petits trûlots et les nasses.

Mais il est encore une pêche pratiquée dans nos parages et qui mérite une mention toute spéciale, bien qu'elle ne remonte guère qu'à un demi-siècle, le mollusque qui en fait l'objet n'habitait notre côte que depuis 1873, nous voulons parler de la pêche des huîtres portugaises, "gryphae angulato".

Aux époques des syzygies qui amènent les grandes marées où le retrait de la mer est d'autant plus prononcé qu'elle a monté plus haut, on voit les habitants du littoral partir qui à pied, qui en voiture, munis de ciseaux à froid et de marteaux, pour aller exercer aux heures favorables, sur les pointes où le bord des falaises baignées par la Gironde de Saint-Seurin à Meschers est mis à nu, la fructueuse cueillette des huîtres sauvages [Suit un développement sur l'introduction accidentelle de cette espèce d'huîtres dans la Gironde et sur les côtes charentaises à partir de l'échouage d'un navire portugais au large du Verdon en 1868] [...].

La pêche dans le ruisseau d'eau douce de Fontgarnier et les fossés d'assainissement du marais que parcourt ce ruisseau, entretenus aux frais du syndicat de propriétaires qui fonctionne à cet effet, se pratique aussi au moyen de divers engins. On pêche la tanche, le rouget et même le brochet au "tramail" [grand filet] dans le cours d'eau principal, et l'on emploie dans les fossés adjacents le filet dit "trûlot de fossé" ou "embrasse". L'anguille se pêche soit à la "vermée", soit au "salé" ou foeyne, sorte de trident barbelé, soit encore aux "épinettes", sorte d'hameçons formés d'une épine d'aubépine, accompagnée d'une partie d'égale longueur de sa tige que l'on taille en pointe, le tout recouvert d'un bout de ver de terre et fixé à un cordeau que l'on maintient au fond de l'eau au moyen d'une grosse pierre attachée à chaque extrémité ; soit enfin à l'aide de fagots de sarments lestés de pierres, qu'on plonge le soir dans les fossés que que l'on en retire prestement le lendemain matin avec les anguilles qui s'y sont réfugiées durant la nuit".

**12.** Extrait de Marcel Pelisson, *Histoire de Saint-Seurin-d'Uzet*, 4 volumes manuscrits, 1913-1921 [Archives de l'évêché de La Rochelle, 1 Z 9], fol. 477 et suivants, concernant la chasse sur les bords de l'estuaire de la Gironde :

"La commune de Saint-Seurin était considérée autrefois comme une des plus giboyeuses de la région et des plus recherchées par les chasseurs. Mais cette réputation, à bon droit méritée, s'est depuis longtemps déjà modifiée pour les causes suivantes. D'abord les chasses n'y étant pas gardées, la production du gibier n'y peut être exercée, aucun cantonnement ne lui étant réservé pour en assurer la reproduction. Cela tient sans doute à l'extrême morcellement de la propriété. En second lieu, le braconnage y a sévi d'une façon très intense et la détestable habitude qu'ont les habitants de la campagne de laisser errer leurs chiens sans muselières, malgré les prescriptions de l'autorité, a été aussi très funeste au repeuplement. Enfin la disparition graduelle, dans un but de culture de toutes les terres qui y sont propices, des haies et des broussailles qui servaient d'abri ou de refuge au gibier, ainsi que le fauchage et le moissonnage mécaniques qui détruisent beaucoup de couvées, ont encore produit une raréfaction très sensible du gibier". [Suit une liste des espèces à poils et à plumes chassées, ainsi que des techniques de chasse].





Rédaction et photographies, sauf indication contraire : Yannis Suire. Région  
Nouvelle-Aquitaine / inventaire général du patrimoine culturel, 2012, revu en 2017.



> **Région Nouvelle-Aquitaine**  
Site de Poitiers  
Service Patrimoine et Inventaire  
15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575, 86021 Poitiers Cedex  
Tél. : 05 49 36 30 05  
s.patrimoine@nouvelle-aquitaine.fr  
www.inventaire.poitou-charentes.fr



Recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine  
qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique.  
[www.inventaire.poitou-charentes.fr](http://www.inventaire.poitou-charentes.fr)